L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1438 - VENDREDI 18 AOÛT 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

Profitez dès maintenant
des conditions **«Morte Saison»**
5 échéances à 0% (1ère à 12 mois)
* Sous réserve d'acceptation du dossier.



Monéteau - Malay - Grandchamp - Chatillon



Gestion de l'eau

Des avancées pour l'agriculture

Alors que les tensions hydriques sont particulièrement fortes cette année encore et pour répondre au risque accru de répétition de ces phénomènes de sécheresse extrême, les ministres de la Transition énergétique et de l'Agriculture ont présenté début août de nouveaux axes d'action en matière de gestion de l'eau. Ces «*ouvertures*» saluées par la profession agricoles pourraient permettre de répondre aux besoins des irrigants notamment et faciliter la création de projets de stockage de l'eau, condition de la pérennité de certains systèmes d'exploitations.

Côte d'Or

› **Rencontre avec le ministre**

Les professionnels satisfaits mais réservés



Nièvre

› **Foire de Pouilly sur Loire**

Entre espérance et inquiétude



Yonne

› **Moissons**

Une année en demi-teinte



Gamme RAFAL
Maitrisez votre tonnage / ha
8 modèles de 10 à 21,5 m³
Boitier X Control pour contrôler
• la densité de produit,
• le dosage/ha
• et la largeur d'épandage





sodimac

G. BUCHEZ
Secteurs : Corbigny - Luzy - Moulins Engilbert - Autun
www.gbuchez.fr
03 86 20 17 38

PICOUET SNC - ETA
TRAVAUX AGRICOLES ET RURAUX - ELAGAGE
Préparation de vos semences céréales, colza, pois...
Entreprise agréée pour l'application de produits phytosanitaires en prestations de service sous le n° BO 11051
Réduisez vos coûts de semences, faites confiance à un trieur à façon. Contactez nous, ensemble nous trouverons des solutions
S.T.A.F.F



Les Bruyères - 89100 Collemiers
03 86 95 04 81 - 06 03 20 84 12 - eta-picouet@orange.fr

Sommaire

Côte d'Or
04 • Un ministre à l'écoute : Les professionnels sur la réserve.
05 • Fête départementale : L'incontournable Moiss'batt cross
06 • Volaille : Une canardière inaugurée vers Arnay-le-Duc

Nièvre
07 • Volailles : Journée de promotion de la filière
08 • Foire aux vins de Pouilly-sur-Loire : Entre inquiétude et espérance

Yonne
09 • Moisson : Une année en demi-teinte
10 • Colza : Dans l'ensemble, de bonnes surprises

Région
11 • Exploitation : La maîtrise des charges clé de l'amélioration du revenu

France-Monde
12 • Consommation : Tendances alimentaires mondiales d'ici 2030

Filières Cultures
13 • Grandes cultures : Révision à la hausse des récoltes de céréales et colza

Filières Élevage
14 • Tech ovin : Des brebis pour notre avenir

Infos Services
15-16 • Annonces légales
17 • Vie Quotidienne
18-19 • La P'tite graine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

En bref

Commerce extérieur : heureusement, les vins et spiritueux

En juin dernier, nos échanges extérieurs du secteur agro-alimentaire atteignaient 433 M€, soit un recul de 45 M€ sur juin 2016. Les exportations qui ont progressé de 137 M€ par rapport à juin 2016, ne compensent cependant pas l'augmentation des importations, + 182 M€ ; le solde s'avère encore déficitaire de - 72 M€. Sur l'ensemble du 1er semestre, l'excédent de nos échanges ressort à 2,12 Mrds d'€ contre 3,41 fin juin 2016, la hausse des produits transformés, 2,71 Mrds € contre 3,41 un an auparavant, ne réduisant pas l'effondrement des produits bruts dont le solde positif des 6 premiers mois de 2016, 1,12 Mrds €, se transforme en un déficit de 584 M€. À l'origine de la chute du bilan des produits bruts, on trouve toujours celles des exportations de céréales qui sont passées 3,79 Mrds à 2,54 Mrds, laissant un solde positif de 2,28 Mrds €, contre 3,58 pour les 6 premiers mois de 2016. L'excédent de nos échanges pour le 1er semestre est à porter essentiellement au crédit des vins et spiritueux dont les exportations ont encore augmenté de 12 % pour les premiers et de 5 % pour les seconds, en juin 2017. Ainsi, le solde positif des vins et Champagne atteint-t-il 3,8 Mrds € pour le premier semestre contre 3,34 l'an dernier, même période, tandis que les spiritueux progressent de 1,35 à 1,49 Mrd €. Le dynamisme des exportations du secteur s'exprime notamment vers les Etats-Unis et l'Asie. La Fédération des exportateurs de vins et spiritueux qui livrera prochainement une analyse détaillée de ces exportations pourrait envisager un nouveau record pour l'exercice 2017. L'un des faits marquants de ce demi-exercice est aussi la dégradation des échanges ave

Résultats encourageants pour les protéagineux

«*Les premiers résultats 2017 pour les protéagineux montrent des rendements satisfaisants*», ont indiqué l'interprofession des huiles et protéines végétales Terres Univia et l'institut de recherche terres Inovia, le 7 août. Après une année 2016 décevante, la récolte de pois mise en commercialisation devrait approcher les 500 000 tonnes, avec des rendements de l'ordre de 40 qx/ha et des surfaces en hausse de 23 %. Ces résultats sont «*encourageants pour mobiliser les producteurs à poursuivre leur introduction dans les assolements*», estiment les organisations qui rappellent les atouts de la culture de protéagineux : «*faible consommation en eau et en intrants, cultures de rupture dans les rotations, gain de rendements pour la culture suivante*», et capacité à fixer l'azote de l'air. Ainsi, les protéagineux permettent d'éviter 30 à 40 unités d'azote pour le blé, avec «*un rendement supérieur de 7 quintaux en moyenne*», précise terres Univia et Terre Inovia. «*Dans de nombreuses zones, les surfaces de protéagineux peuvent encore être développées de manière durable dans les rotations, et ce en dépit des contraintes imposées par l'interdiction de toute protection chimique sur les surfaces d'intérêt écologique dès les prochains semis*», ajoutent les organisations.

FCO : les négociants de la FFCB vont déduire aux éleveurs le coût des analyses PCR

La Fédération française des commerçants en bestiaux (FFCB) s'inquiète des conséquences de la Fièvre catarrhale ovine (FCO), identifiée en France depuis 2015, sur les exportations de veaux-nourrissons et de broutards. «*Le coût des tests PCR est à la charge de l'exportateur français. À ce coût s'additionne ceux de la main d'œuvre supplémentaire et des difficultés logistiques*», ce qui impacte la compétitivité des opérateurs français vers l'Espagne, souligne la FFCB. Parallèlement, la vaccination contre certaines souches, pourtant gratuite, ne progresse pas suffisamment. La fédération a donc «*acté le fait de déduire aux éleveurs le coût des analyses PCR pour tous les bovins destinés aux échanges*», à partir du 21 août, annonce-t-elle.

Légère hausse des prix alimentaires dans la grande distribution

En juillet 2017, les prix de l'alimentation hors produits frais vendus en grande distribution ont légèrement augmenté (+ 0,2 %) par rapport au mois précédent, avec une hausse plus marquée sur l'année (+ 0,7 %), indique l'Insee. Quasiment toutes les catégories de produits sont concernées : sur un an, les prix des boissons vendues en grande distribution sont en augmentation (+ 0,6 %), ceux des viandes également (+ 1%) malgré une décélération en juillet, tout comme les autres produits alimentaires, avec + 0,7 % sur un an. L'ensemble des produits de grande consommation vendus dans la grande distribution ont augmenté de + 1,5 % sur un an.

Ethiopie : d'énormes pertes de bétail suite à une forte sécheresse

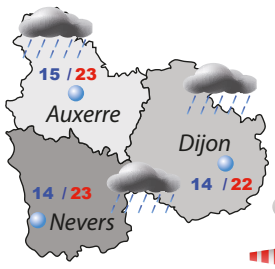
Les éleveurs éthiopiens, frappés par une grande sécheresse qui a conduit à d'importantes pertes de bétail (2 millions d'animaux décédés), ont besoin d'une aide urgente, alerte l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ces éleveurs doivent faire face «*à une réduction de la production de lait, à des cas de malnutrition en hausse, à une baisse de leurs revenus et à un accès à l'alimentation extrêmement restreint*», précise l'organisation. «*Pour les familles qui dépendent du bétail, ces animaux peuvent faire toute la différence, entre mourir et survivre, en particulier pour les enfants, les femmes enceintes et celles qui allaitent pour qui le lait est une source vitale d'alimentation*», ajoute la FAO, qui a besoin de 20 millions de dollars «*de manière urgente entre août et décembre afin de venir en aide aux agriculteurs et éleveurs éthiopiens*».

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 18 au 27 août 2017

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 18 Août



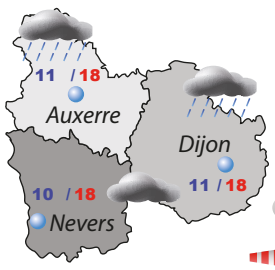
Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 22 à 24 °C

Vents : Ouest-Sud-Ouest 30 km/h

Ste Hélène
Soleil : 06:47 - 20:54
Lune : 02:53 - 18:30

Samedi 19 Août



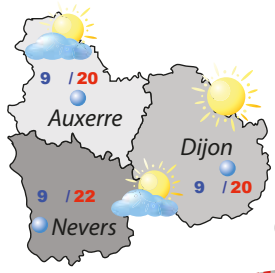
Maussade
Le ciel restera couvert et les précipitations persisteront par endroits.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 17 à 19 °C

Vents : Ouest 20 km/h

St Jean-Eudes
Soleil : 06:48 - 20:52
Lune : 03:55 - 19:23

Dimanche 20 Août



Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 21 à 23 °C

Vents : Ouest-Nord-Ouest 10 km/h

St Bernard
Soleil : 06:50 - 20:50
Lune : 05:03 - 20:08

Prévisions à 7 jours

Lundi 21 au Mercredi 23 Août :

Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 11 à 15 °C T° maxi. : 25 à 27 °C

Jeudi 24 au Dimanche 27 Août :
Le soleil restera bien présent et sera parfois accompagné de quelques nuages de beau temps.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 15 à 19 °C T° maxi. : 27 à 29 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Gestion de l'eau

Des avancées pour l'agriculture

Face à des situations de tensions hydriques qui se répètent, à l'exemple de la sécheresse actuelle, les ministres de la Transition énergétique et de l'Agriculture ont présenté le 9 août de nouveaux axes d'action en matière de gestion de l'eau.

Des actions concrètes sur la gestion de l'eau ont été présentées au conseil des ministres du 9 août par le ministre de la Transition énergétique Nicolas Hulot et le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert pour «*encourager la sobriété des usages*» et «*faire émerger, dans l'ensemble des territoires, des solutions adaptées aux besoins et aux contextes locaux*», indique la communication publiée à l'issue de la réunion. Il s'agit avant tout de «*prendre en compte les changements de long terme pour préserver durablement les ressources naturelles*», détaille le communiqué des deux ministères. Si des actions de communication et de sensibilisation sont prévues vis-à-vis des citoyens, ainsi que des investissements pour la maintenance des réseaux, le secteur agricole est bien évidemment concerné au premier chef. Le plan d'action ne fait pas l'impasse sur la nécessité de développer une agriculture «*plus économe en eau et multi-performante, notamment grâce au choix des assolements*», notamment via l'innovation en matière d'irrigation.

Relancer les projets

Parmi les actions visant à «*faire émerger des solutions locales adaptées dans l'ensemble des territoires*» figurent la mise en place d'une «*cellule d'expertise afin de dénouer les éventuelles difficultés rencontrées dans la gestion de la ressource en eau en agriculture*», annonce qui correspond à une demande formulée par les organisations agricoles. Sous l'autorité conjointe des deux ministres, cette cellule doit examiner avant le 31 octobre tous les projets de territoires en cours et accélérer leur réalisation quand cela s'avère possible. Comme



mentionné par le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner, lors de son compte-rendu du conseil des ministres, certains dossiers de projets de territoires et notamment de réserves collinaires «*mettent plus de cinq ans à aboutir alors même que c'est le meilleur moyen de stockage*». «*Le président de la République a insisté sur la nécessité d'apporter des réponses simplifiées sur ces sujets*», a-t-il ajouté. Le plan d'action présenté par les ministres préconise par ailleurs de «*réaliser, là où c'est utile et durable, des projets de stockage hivernal de l'eau*», une première avancée pour la profession agricole.

On peut également citer, parmi les autres actions évoquées par les ministres, l'élaboration avant fin 2017 d'un deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique, la mobilisation des préfets coordonnateurs de bassin pour dynamiser les projets de territoires, ou encore l'accompagnement des collectivités locales compétentes dans le domaine de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques via les Agences de l'eau.

«Des ouvertures prometteuses» pour la FNSEA, JA, Irrigants de France et l'APCA

Dans un communiqué commun, la FNSEA, JA, Irrigants de France et l'APCA ont salué ces annonces conjointes des ministres de la Transition écologique et de l'agriculture. «*Dans un contexte d'événements climatiques de plus en plus brutaux (…), la problématique de l'irrigation se pose pour de nombreux agriculteurs qui voient dans le stockage de l'eau une solution indispensable à la pérennité de leur exploitation. Nous saluons donc la volonté affirmée par les deux ministres d'aller dans cette direction en encourageant la création de nouveaux projets de stockage pour lesquels pertinence et durabilité seront les maîtres-mots*», estiment ainsi les organisations, qui se félicitent également de la création de la cellule d'expertise.

Après plusieurs années de déception, elles espèrent que les projets de territoires seront désormais mis en place plus vite et demandent à être associées aux discussions futures sur ces sujets cruciaux.

Les œufs de consommation aussi...

Interrogé sur RMC dans le cadre de l'affaire des œufs contaminés au fipronil, le 11 août, le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert a donné les premiers résultats des analyses, indiquant qu'au-delà des cinq usines françaises d'ovoproduits ayant reçu des lots pouvant être contaminés, en provenance de Belgique et des Pays-Bas, deux centres d'emballage d'œufs ont également reçu des œufs contaminés. Deux lots d'œufs coquille (œufs de consommation) ont donc été mis sur le marché. Un lot a déjà été consommé et l'autre (48 000 œufs), a été distribué par l'enseigne Leader Price (code 0NL43651-01). Ils peuvent être consommés sans inquiétude, l'Anses ayant confirmé le risque très faible pour la santé humaine. «*À ce stade, nous ne sommes pas face à un scandale sanitaire, nous sommes face à une fraude sur une produit interdit en France*», a rappelé le ministre, sur ce sujet, «*nous avons une action communautaire à mener*», a-t-il précisé.

Œufs contaminés

Le ministre se veut rassurant

Après l'information, donnée le 5 août, que plusieurs usines d'ovoproduits françaises auraient reçu des Pays-Bas des lots d'œufs potentiellement contaminés au fipronil, le ministère de l'Agriculture se veut transparent et rassurant. Le 9 août, le ministre a tenu à faire le point sur les analyses et des enquêtes en cours.

Le 20 juillet, les autorités belges ont informé l'Union européenne de la présence de fipronil, un insecticide interdit sur les produits destinés à la consommation, dans des lots d'œufs, en raison de l'utilisation d'un produit frauduleux, le DEGA16, aux Pays-Bas et en Belgique. Le 5 août, la France a fait savoir que plusieurs établissements d'ovoproduits français avaient reçu des lots en provenance des Pays-Bas, potentiellement contaminés par le fipronil. Face aux craintes que cela soulève, le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert a tenu à faire un point sur la situation, le 9 août. Cinq usines de fabrication d'ovoproduits (pâtisseries, pâtes et préparations pour gâteau, viennoiseries, etc.) ont ainsi reçu des lots d'œufs venant des Pays-Bas et susceptibles d'être contaminés. De même qu'une enquête nationale sur l'ensemble des établissements d'ovoproduits français (environ 80 sites) a été lancée, une enquête nationale est également en cours sur les élevages français. En effet, un éleveur du Pas-de-Calais a spontanément signalé aux services du ministère que le produit incriminé avait été utilisé par son intégrateur belge. Si les œufs à risque n'ont donc pas été mis sur le marché, il reste à savoir si d'autres éleveurs étaient sous contrat avec cet intégrateur ou si d'autres intégrateurs étrangers ont pu utiliser ce produit pour des élevages français. Le DEGA-16 n'était en tout cas pas autorisé en France. Par ailleurs, si la Belgique a annoncé l'extension des enquêtes au poulet, le risque de contamination des poulets par des parasites comme le pou rouge, contre lequel le DEGA-16 était utilisé, est nettement moindre étant donné la durée de vie réduite des volailles de chair, en comparaison à la durée de vie des poules pondeuses.



Des premiers résultats de l'enquête de traçabilité sont attendus d'ici quelques jours. En ce qui concerne la marche à suivre pour les produits contaminés au fipronil – retrait ou non - , le ministère de l'agriculture attend l'avis de l'Anses. Car «*à l'état de trace, il n'y a pas de risques pour la santé humaine dans le cadre d'une consommation normale, c'est-à-dire un à deux œufs par jour*», pour les adultes comme pour les enfants, a rappelé le ministre à plusieurs reprises. D'autant que seuls les œufs destinés à la transformation sont concernés, des œufs qui seront mélangés à d'autres issus de lots différents lors du processus d'industrialisation, ainsi qu'à d'autres ingrédients dans les produits finis, ce qui dilue encore davantage la présence de fipronil. Le ministre de l'Agriculture a par ailleurs formulé «*une demande de réunion avec la Commission européenne au sujet des échanges d'information entre les États membres*», échanges qu'il juge perfectibles compte-tenu du délai dans lequel la France a été informée par un pays qui est pourtant un partenaire de longue date. Stéphane Travert compte évoquer le sujet lors du prochain conseil des ministres de l'agriculture européens, début septembre, à Tallinn.

Une annulation, une manif et un rendez-vous parisien plus tard...

Le ministre «*à l'écoute*», mais les professionnels restent sur la réserve

La colère le disputait à la déception après l'annonce de l'annulation de la visite du ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, prévue le 10 août dernier dans le Châtillonnais. Le rattrapage in extremis avec un rendez-vous parisien organisé dans l'urgence et soutenu par une manif d'envergure à Montbard, a permis de remettre à l'heure côte d'orienne les pendules du ministère. Journal de bord.



Union sacrée pour la défense et l'avenir des productions céréalières de haute Côte d'Or et du plateau Châtillonnais. Une dizaine de représentants professionnels de tous horizons, a convergé le 10 août vers le ministère de l'Agriculture à Paris.

Tout avait très mal commencé avec l'annonce de l'annulation de la visite du ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, prévue le 10 août à Etormay, sur une exploitation céréalière du Châtillonnais. Un ministre qui était attendu de pied ferme par des agriculteurs et leurs représentants et qui suscitait beaucoup d'espoirs. Une annulation plus tard, la colère succédait rapidement à la déception, les JA et la FDSEA s'engageant à ne pas en rester là et «*à passer à l'action*» sans tarder. Pour Xavier Lévêque, président des Jeunes agriculteurs, «*c'était une question de crédibilité*», alors que Jacques de Loisy y voyait là, une fois encore, une occasion manquée de «*faire reconnaître les spécificités de nos zones et de trouver des solutions à moyen terme*», indispensables au redressement d'exploitations fortement impactées économiquement par plusieurs années de mauvaises récoltes sur fond d'incidents climatiques à répétition.

Tandis que la manifestation à Montbard devant la sous-préfecture s'organisait, le ministre Stéphane Travert acceptait le rendez-vous fermement sollicité par les représentants professionnels au ministère de l'Agriculture. «*Si tu ne vas pas à Lagardère... Lagardère viendra à toi...*». Ce fut chose faite le 10 août et une délégation d'une dizaine de personnes représentant le monde agricole dans son ensemble (FDSEA, JA, APPV, Confédération paysanne et Coordination rurale) ont pendant plusieurs heures défendu le dossier - et l'avenir- «*de nos zones à faible potentiel agronomique*». Le ministre semble avoir «*entendu*» le message. Ce n'est pas faute en tout cas d'avoir maintes fois répété sur tous les tons qu'il fallait que la Pac de 2020 corrige les erreurs du passé en réservant un traitement spécifique à ces zones particulièrement difficiles, mais jamais reconnues comme telles et donc pas aidées en conséquence. Il s'en suit une inégalité de traitement source d'iniquité, ce qui, dans les difficiles conditions actuelles, hypothèque gravement l'avenir des exploitations et la pérennité de l'activité agricole sur ces territoires menacés par la désertification rurale.

Dans un communiqué, les représentants de Côte d'Or expliquent avoir «*défendu la possibilité d'un soutien sur le premier pilier comme zone à contrainte spécifique*» afin d'avoir «*des aides au moins équivalentes à la moyenne française*». Bien que le ministre de l'Agriculture n'ait pas pris d'engagements à court terme, sous forme notamment d'aides à la trésorerie, le ministre s'est engagé à venir en Côte d'Or en septembre. Il a également proposé d'intervenir auprès des banques, selon le communiqué «*pour qu'elles soutiennent les agriculteurs en attente des aides promises et dues*» ; enfin, il confirme «*que le plan d'investissement d'un milliard d'euros sur cinq ans pourra être fléché pour profiter plus particulièrement aux zones qui en ont le plus besoin*» et, éventuellement, sur des investissements nécessaires aux productions végétales. Le communiqué souligne que Stéphane Travert «*s'engage personnellement pour des solutions pragmatiques concernant la gestion des produits phytosanitaires et la nécessité de disposer de produits de substitution efficaces avant toute nouvelle interdiction*».

«*Déçus par l'absence de solutions à court terme*» permettant de soulager dans l'immédiat les exploitations en grande difficulté, les représentants professionnels veulent croire cependant en la sincérité du ministre. Un ministre qui les a encouragés à se tourner vers la Région -gestionnaire du 2ème pilier- afin qu'elle situe «*les aides pour l'agriculture biologique à la hauteur des résultats qu'elle espère*».

AMK

Forte mobilisation à Montbard

Les producteurs céréaliers de Haute-Côte d'Or ont convergé en masse vers la sous-préfecture de Montbard, pour une manifestation pacifique mais hautement symbolique du ras-le-bol ambiant. Tous refusent de faire les frais d'une méconnaissance des difficultés réelles des zones à faibles potentiels, plus exposées que d'autre à l'évolution climatique et contraintes par des conditions pédo-climatiques défavorables. Il y a urgence sur ces territoires, le bilan de la dernière moisson traduit clairement la fragilité de ces territoires et leur difficulté à maintenir un potentiel de récolte qui assure la pérennité des systèmes. Après l'annonce de l'annulation de la visite ministérielle, le mécontentement était palpable : "*On nous met une fois encore sous le tapis*". En trois ans les rendements se sont trouvés amputés de 40%, "*il y a urgence, cela fait quinze ans que cela dure, on en a marre*". En dépit de la détresse qui s'exprimait là, la manifestation est restée pacifique et digne mais l'ampleur du mouvement sonne comme une mise en garde à destination du ministère de l'Agriculture.









Fête départementale

L'incontournable moiss'batt cross

Les « bolides des champs » sont une tradition à chaque fête de l'agriculture. Le rendez-vous de Mimeure ne dérogera pas à la règle.



Cinq machines évolueront les 26 et 27 août.

Organiser une fête départementale de l'agriculture sans moiss'batt cross ? Impossible pour les JA, qui se donnent rendez-vous chaque été pour une petite compétition aussi spectaculaire qu'amicale avec de vielles moissonneuses, démembrées de tout organe de battage. Le rendez-vous arnétois des 26 et 27 août proposera huit sessions de dix minutes dès le samedi après-midi, en présence de cinq machines : deux de Châtillon/Laignes/Montigny, deux d'Aignay/Baigneux et bien sûr, une du canton d'Arnay-le-Duc. Le circuit préparé par les JA mesure 200 mètres de long et 20 mètres de large. Lancées simultanément, les moiss'batt tenteront de rester en vie en parcourant la plus longue distance possible, au plus grand plaisir des spectateurs. L'équipe arnétoise présentera sa Massey Ferguson 520, pilotée par Antoine et Adrien Maréchal. Les deux frères originaires de Viévy s'étaient procurés la machine en 2012. Celle-ci a déjà participé aux éditions de Vitteaux en 2014 puis à Autun, en Saône-et-Loire, l'an passé. «*Le moiss'batt cross est une animation toujours très appréciée du public, nous tenions à l'organiser chez nous*» relève Antoine Maréchal, responsable de l'activité les deux jours de la fête.

Activité réglementée

La préparation et l'équipement des machines représentent des opérations parfois compliquées, comme l'indique le jeune Côte-d'orien de 22 ans, mécanicien à la SAS Buchez : «*une moiss'batt demande beaucoup de travail, c'est très gourmand en temps si l'on veut bien faire. Des pièces peuvent également coûter cher, cela limite nos possibilités. Mais l'essentiel, dans tous les cas, est de s'amuser*». Trois commissaires de course seront monopolisés à Mimeure, dont Antoine Maréchal lui-même, quand il ne courra pas : «*un règlement très pointu nous est imposé par la préfecture. Le moiss'batt cross est considéré comme une course de rallye ou de motocross, alors que nous le pratiquons sans prendre de risque et sans le moindre esprit de compétition. Il devient d'ailleurs de plus en plus difficile d'obtenir des autorisations pour organiser du moiss'batt cross : j'espère que JA pourra l'organiser encore une bonne paire d'années*».

AURÉLIEN GENEST

En images



Choupette, made in Arnay
La Massey Ferguson 520 des Jeunes agriculteurs d'Arnay-le-Duc, surnommée Choupette, participera à sa troisième fête de l'agriculture. Certainement pas le plus rapide du « paddock », le bolide a eu le mérite de terminer ses deux premières épreuves sans le moindre pépin majeur. La remise en état de la machine est prévue ces tout prochains jours sur la commune de Viévy.



Bibiche et Nenette seront là...
Les Massey Ferguson 890 et 892 des JA du canton d'Aignay/Baigneux, surnommées Bibiche et Nenette, feront le déplacement à Arnay comme à chaque fête de l'agriculture. Les moiss'batt sont actuellement préparées par Gwenaël Ehret, Guillaume et Florent Moyot, Thibaut et Alexy Aubry ainsi que Thibaut Riotte. Le groupe est souvent rejoint par d'autres JA du canton et par François Riotte (Méca-contrôle Bourgogne).



… La Pine-up et Biquette aussi
Les Jeunes agriculteurs de Châtillon/Laignes/Montigny répondront également présent à l'épreuve arnétoise. La Pin-up et Biquette, deux moiss'batt des marques New Holland et John Deere, assureront le spectacle comme à chaque édition de la fête de l'agriculture. Les JA du Châtillonnais ont même prévu de se rendre dans la foulée à la fête départementale de la Haute-Marne, comme il y a trois ans.

Arnay-le-Duc

Les béliers, avant les festivités

Le comice agricole arnétois prépare son grand concours ovin, la veille de la fête de l'agriculture.

C'est à Arnay que ça se passe ! Vendredi 25 août en matinée se déroulera un grand concours ovin avec la participation annoncée de plus de 400 béliers. Ce rendez-vous phare de l'élevage est une véritable légende vivante qui se tient depuis plusieurs décennies au foirail arnétois. Cette année, l'évènement aura lieu la veille de la fête départementale de l'agriculture des 26 et 27 août à Mimeure, à quelques centaines de mètres à vol d'oiseau de la foire-vente. De nombreux éleveurs de Côte-d'Or, des départements limitrophes et de secteurs un peu plus lointains sont attendus dès le petit matin sous un hall de l'agriculture rénové il y a quelques mois. Thierry Maréchal, président du comice agricole d'Arnay-le-Duc, espère une bonne édition avec de beaux animaux, une bonne ambiance et des transactions intéressantes pour les exposants. L'éleveur de Viévy rappelle que cette foire-vente s'intéresse à des béliers inscrits et non-inscrits de toutes races : «*Les garanties sanitaires de l'ensemble des animaux sont assurées, tout comme les contrôles de performances des élevages inscrits. Des primes en espèces seront distribuées aux acheteurs de béliers, par tirage au sort*».

Des habitués

Arnaud Dupaquier, de Posanges, viendra en compagnie de son père Yves, comme à chaque édition. Le jeune Côte-d'orien de 16 ans fera le déplacement avec douze béliers de la race Berrichon du Cher et tentera de ramener le prix de championnat comme ce fut le cas lors des précédentes années. Le Gaec Dupaquier espère vendre un certain nombre de ses animaux, lui qui ne se déplace qu'au concours arnétois. «*C'est une grande habitude de venir ici, depuis environ 30 ans*» relève Yves Dupaquier, «*le reste de nos animaux est vendu à des particuliers ou à des groupements directement à la ferme. Nous vendons généralement cinq béliers à Arnay, chaque édition. Ce 25 août, je n'ai vraiment aucune idée du futur résultat. Le niveau de transactions est très variable d'une année sur l'autre*». Yves Dupaquier, ravi de bénéficier du nouveau lifting du hall de l'agriculture arnétois, vend ses béliers à des éleveurs de tout horizon : «*il y a des locaux mais aussi des gens qui viennent de plus loin, notamment des Vosges. Je suis souvent en contact avec des éleveurs qui recherchent à réaliser des croisements pour gagner en conformation. Le Berrichon est intéressant en désaisonnement, les béliers peuvent lutter toute l'année. Les béliers, polyvalents et bien conformés, peuvent être utilisés pour des agnelages de printemps, d'automne ou d'été*».

AURÉLIEN GENEST



Arnaud Dupaquier, de Posanges, sera présent comme tous les ans.

Trait Auxois : Le Spécial à l'horizon



L'Union nationale du cheval Trait Auxois (UNCTA) organise le «***Special***» Trait Auxois samedi 9 et dimanche 10 septembre sur le mail à Semur-en-Auxois. La journée du samedi sera dédiée, à partir de 9h30, aux pouliches et poulinières suitées, tandis que les étalons seront présentés le dimanche à partir de 10 h. Les classements détermineront la championne nationale jeune 2017 (femelle de 2 ou 3 ans, à laquelle sera remis le trophée Maurice Rerolle) et la championne nationale adulte 2017 (femelle de plus de 3 ans), sans oublier l'étalon champion. La coutume, bien ancrée dans le cœur des éleveurs, veut que chaque année soient organisés un trophée prix de famille (la mère et 3 descendants, et plus) et un prix d'ensemble (4 ou 5 chevaux du même propriétaire). Comme chaque année, la municipalité de Semur-en-Auxois met à disposition les petits chalets et tout le matériel nécessaire à l'organisation de cette «***fête des éleveurs de chevaux de Trait Auxoix***» plus que centenaire. Une fois de plus, l'allée arborée, avec ses couleurs automnales servira d'écrin à une centaine de juments et une trentaine d'étalons toilettés et nattés. L'entrée est gratuite. Une buvette et un point restauration seront ouverts à tous.

Volaille

Une canardière inaugurée vers Arnay-le-Duc

Le Gaec Develle, à Saussey, vient de se lancer dans un élevage de canards de Barbarie.


Les éleveurs, devant leur bâtiment destiné à recevoir des lots de près de 15 000 canards.

Des discussions anodines peuvent parfois déboucher sur la réalisation de beaux projets. Il y a près d'un an et demi, Hubert Develle, exploitant agricole dans le petit village de Saussey, échangeait avec Romaric Verne, technicien bovin aux Établissements Sirugue. Samedi 5 août, le producteur Côte-d'orien inaugurait sa canardière de 1 000 m² destinée à recevoir des lots de 14 999 animaux. «*Tout est parti de cet échange qui, au départ, ne concernait que mes vaches !*» se rappelle Hubert Develle, qui recherchait une piste de diversification pour son exploitation de polyculture-élevage, comptant notamment 230 bovins allaitants (140 Limousines, 60 Charolaises et 30 Parthenaises). «*À l'époque, les Établissements Sirugue m'informaient qu'ils recherchaient des bâtiments pour la volaille. J'ai évoqué par hasard les canards et ces derniers faisaient partie des demandes. À partir de là, j'ai commencé d'étudier sérieusement cette piste*».

Les canards sont arrivés hier

Hubert Develle, accompagné de son épouse et de leur fils, est allé visiter plusieurs élevages de canards et l'abattoir situé à Trambly en Saône-et-Loire, département dans lequel les Établissements Sirugue travaillent déjà avec plusieurs éleveurs de canards. Séduit par cette production en expansion, Hubert Develle s'est rapidement lancé dans le projet avec la construction d'un bâtiment spécifique, terminé ces derniers jours. Ses premiers canards blancs de Barbarie sont normalement arrivés hier, jeudi 10 août, à Saussey, pour un durée de 75 jours. Une semaine de lavage et une durée identique dédiée au vide sanitaire précéderont l'arrivée du prochain lot d'animaux.

«*J'ai préféré les canards aux poulets de par leur robustesse*» confie Hubert Develle, qui espère tirer environ un Smic mensuel de l'opération.

Des caillebotis comme les bovins

Le bâtiment est équipé de caillebotis et d'une fosse pour évacuer les excréments. «*Il existait l'option litière accumulée à base de copeaux, mais celle-ci engendrait de mettre de la litière tous les jours. Ce qui aurait considérablement augmenté le nombre d'heures de travail*» signale l'éleveur, qui possède déjà une stabulation logettes caillebotis pour son troupeau bovin. Cette installation qui ne nécessite aucun apport de paille avait d'ailleurs fait l'objet d'une visite lors des journées bâtiments de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or il y a deux ans. En comptant «*une semaine de Kärcher*», cette canardière nécessitera une moyenne de trois heures de travail au quotidien au Gaec Develle. «*Hormis les coup de bourre liés au lavage, le travail se résumera principalement à de la surveillance puisque tout est automatisé*» ajoute l'exploitant.Pour tout renseignement, contacter les Établissements Sirugue au 03 80 48 18 28.

AURÉLIEN GENEST

Les Rendez-vous Innov'action

Le sursemis : une technique pour optimiser l'exploitation des prairies, jeudi 24 août à 13h30 à Saint-Euphrone, chez Julien Capiau.

Plusieurs ateliers sont au programme :
- Optimisation des surfaces prairiales : quels intérêts en système bovins allaitants ?
- Le fonctionnement du sol sous prairie
- Le sursemis : aspects techniques, choix des espèces et des variétés à implanter.
- Présentation et démonstration d'un matériel de sursemis.

Renseignements et contact :
Florent Gavard. Chambre d'agriculture de Côte d'Or.
Tél. : 06 49 81 32 38
florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

► Agenda

25-08 - Concours ovin à Arnay-le-Duc

Le traditionnel concours national ovins d'Arnay-le-Duc se déroulera vendredi 25 août en matinée au hall agricole. Foire vente de beliers inscrits et non-inscrits toutes races. Ce concours rassemblera 400 à 500 béliers, destinés à la vente. Les garanties sanitaires sont assurées pour tous les animaux, ainsi que les contrôles de performances des élevages inscrits. Des primes en espèces et des lots seront distribués aux acheteurs de béliers, par tirage au sort. Renseignements et inscriptions : 06 70 11 19 94 ou 03 80 90 10 61.

26 et 27-08 - Fête de l'agriculture à Arnay

Les Jeunes agriculteurs d'Arnay-le-Duc et Nolay organisent la fête départementale de l'agriculture samedi 26 et dimanche 27 août sur la commune de Mimeure. L'animation phare sera une manche de championnat de France de rodéo. Un boeuf à la broche suivi d'une bal seront proposé le samedi en soirée. Renseignements et contact : ja21.syndical@orange.fr, 03 80 68 67 71, ou page Facebook «Fête de l'agriculture 2017 Arnay le Duc».

9-16 et 23/09 - En septembre : Samedis de la Rose à Beire-le-Châtel

Les 9, 16 et 23 septembre, les Pépinières Dima organisent les « Samedis de la Rose » sur leur site de Beire-le-Châtel et dans leur parcelle de culture d'Orgeux afin de faire découvrir leur activité de rosiériste au grand public. L'entrée est libre et gratuite pour tous, de 10 heures à 19 heures. Contact : Pépinières Dima - Route de Brognon - 21310 Beire-le-Châtel - Tél. 03 80 23 27 89 .

14-09 - Formation campagnols à Beaune

Afin d'accompagner au mieux les personnes concernées par la lutte contre les campagnols, la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Bourgogne organise une journée de formation « Régulation des Campagnols » qui se déroulera à Beaune jeudi 14 septembre. Au programme : 8h30-12h30 : formation en salle (point biologique sur les campagnols, les moyens de lutte, point sur la règlementation relative à la lutte et à l'emploi de la bromadiolone), 14h-17h : mise en pratique sur le terrain (démonstration de comptage par diagonale, pose de différents types de pièges, démonstration de traitement chimique). Rens. : 03 80 25 95 45 ou 07 80 01 14 25.

Recherche maître d'apprentissage en élevage ou polyculture élevage

Clothilde, jeune diplômée de bac technologique agricole (STAV) avec mention, recherche un maître d'apprentissage en élevage ou polyculture élevage (tous types) pour effectuer un BTSA Productions Animales dès la fin du mois d'août au CFA de Fontaines (71). Lors de la 1ère année de formation, elle devra réaliser 27 semaines au sein de l'exploitation. Elle est issue d'une famille d'agriculteurs en élevage bovin allaitant et a effectué un stage de 5 semaines également dans cette production dans le cadre de son bac. Résident à Arnay-le-Duc, elle dispose de son permis de conduire et d'un véhicule. Elle recherche un maître d'apprentissage dans la région de la Bourgogne avec possibilité de logement si l'exploitation est éloignée de son domicile. Pour obtenir ses coordonnées, contacter le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .

▸ Agenda

18/08 - Animations de la Maison du Parc à Saint-Brisson
Lecture du paysage morvandiau de 14h30 à 16h30. Infos et réservations : Maison du tourisme du Parc 03 86 78 79 57

19/08 - Concours de labours à Saint-Maurice
Ce concours de labours se déroulera dans le cadre du comice de Saint-Sauge à partir de 10h. Inscription au 06 68 28 02 51

19/08 - Comice de Donzy
Le concours de labour se déroulera en même temps

19/08 - Concours de labours de Moulins-Engilbert
Ce concours se déroulera à Limanton (Belleveau) chez frédéric Bondoux. Repas le soir (moules-frites) et animations diverses sur le thème des concours de force.

19/08 - Portes ouvertes
Les agriculteurs des réseaux FDSEA et les JA ouvrent les portes de leurs fermes pour faire découvrir les métiers de l'agriculture au grand public, autour de parcours pédestres et de dégustation de produits locaux. Ce samedi, c'est à Garchy que les agriculteurs vous invitent à une balade de fermes en fermes. Rendez-vous à la Chevre'Rit d'Amandine à 16h pour le départ du parcours pédestre. À partir de 20h30, un repas sur place sera également proposé.

19/08 - Le Syndicat Hippique
Percherons de la Nièvre organise un Concours Départemental de Chevaux de Trait. Vous les découvrirez toilettés, la crinière et la queue tressées avec des fils de laine rouge, couleur traditionnelle de la race percheronne. De 8h00 à 19h00 - Promenade des Halles - Allée Marcel Merle

20/08 - Concours de labour à Varzy

Journée de promotion

Une filière à développer

Parce qu'il ne faut mettre tous ces œufs dans le même panier, quand bien même la filière bovine demeure-t-elle dans les gènes de la Nièvre, l'élevage avicole peut s'avérer une véritable opportunité. C'est ainsi que sera organisée le 10 octobre prochain une «*Journée de promotion*» de la filière volaille.

Dans le cadre du Conseil de l'agriculture 58, les organisations professionnelles donnent rendez-vous le 10 octobre prochain aux exploitants déjà installés ainsi qu'aux jeunes en devenir à s'intéresser à cette filière. Car – c'est bien une réalité – la consommation de viande rouge n'est plus aussi solide que par le passé, alors que celle de la volaille a augmenté de 12% en douze ans. Mais bien sûr, il n'est pas question d'abandonner l'une pour l'autre. L'idée étant de se diversifier pour mieux anticiper les aléas d'un marché trop souvent capricieux. D'autant qu'il faut savoir que celui de la volaille n'est pas auto-suffisant au niveau national et qu'il existe aujourd'hui une véritable opportunité à saisir pour tous les exploitants de la Nièvre.
Le groupe LDC, leader national et qui possède plusieurs abattoirs en Bourgogne, recherche des exploitants de proximité pour faire face à la demande.

Se faire une idée pour franchir le pas

Le 10 octobre sera donc l'occasion pour les agriculteurs de comprendre à la fois les enjeux d'avenir et le potentiel de la filière volaille, mais aussi de lever les freins, en dissipant les questionnements ou les réticences légitimes que peut soulever l'idée de diversifier son exploitation.
Ainsi, la journée sera divisée en deux temps. Tout d'abord la matinée à Luzy avec des représentants de LDC, puis l'après-midi sur le site d'un élevage de Maltat (Saône-et-Loire) afin de se faire une idée concrète de ce que représente aujourd'hui la filière avicole. Ce rendez-vous professionnel trouve tout son sens, en marge d'une actualité où le scandale des œufs contaminés relance – si besoin était – la question primordiale de la traçabilité et de la proximité des élevages. Autre intérêt pour les agriculteurs, celui de la fertilisation des terres. En effet, la fiente de volaille étant riche en potasse, elle peut permettre, dans certains cas, une autogestion dans ce domaine. Autant d'atouts qui posent questions. Des questions qui trouveront réponses cet automne.

FABIENNE DESSEUX



Foire aux ovins de Moulins-Engilbert

Qualité et savoir-faire étaient au rendez-vous

Une nouvelle fois, la foire-concours aux ovins reproducteurs du Comité des Foires a atteint ses objectifs avec de nombreuses transactions réalisées.

En ce premier jour du mois d'août, sur le champ-de-foire, les organisateurs ont pu se féliciter d'une belle progression d'exposants. 82 animaux de 3 races différentes nés dans 10 élevages situés dans la Nièvre et la Saône-et-Loire, étaient ainsi présentés à l'assistance. Comme toujours, ces élevages sont pour beaucoup reconnus au niveau national. Les bêtes, elles, étant issues de 3 races distinctes : Charolais, Texel et Romane. Comme chaque année, plusieurs ventes importantes ont eu lieu puisque l'on compte plus de 20 transactions enregistrées. De grands noms, habitués des concours nationaux, étaient aussi représentés et les élevages locaux n'ont pas eu à rougir de la comparaison, leur savoir-faire n'étant plus à démontrer. Le jury - composé de Hervé Cousson de Limanton et de Hubert Duvernoy de Maux – a donc eu fort à faire pour départager les lauréats.



Elevage Clément, Marion, Raymond, Porterat, Chappé

Palmarès :

Charolais inscrits : Agneaux : 1 Élevage Porterat (71) 2 Élevage Rogemont (58) 3 Gaec Duverne (71) ; **Prix d'ensemble :** 1 Élevage Porterat 2 Gaec Duverne ; **Anthenais :** 1 Gaec Marion (58) 2 Gaec Duverne 3 Gaec Marion ; **Adulte :** 1 Clement (58) 2 Gaec Duverne 3 Porterat
Charolais non inscrits : Agneaux 1 Élevage Rogemont 2 Chappé (58) 3 Clement ; **Prix d'ensemble :** 1 Élevage Chappé 2 Élevage Rogemont 3 Élevage Skierra (58) ; **Anthenais :** 1 Élevage Skierra ; **Adulte :** 1 Élevage Skierra. **Texel : Agneaux :** 1 Élevage Raymond (58) ; **Anthenais :** 1 Élevage Raymond . **Agnelles :** 1 Elevage Clément ; 2 Élevage Porterat

FABIENNE DESSEUX

Filière porcine

Une première bougie pour l'Association Jambon du Morvan...

Depuis sa création, le 20 juillet 2016, l'association née à Arleuf a permis de regrouper de nombreux acteurs de la filière, des éleveurs aux distributeurs en passant par les découpeurs, les charcutiers ainsi que les restaurateurs.

Les objectifs communs étant bien évidemment la promotion et la diffusion, mais aussi la caractérisation de la matière première afin d'obtenir les différents types de jambons secs (de 7 à 18 mois d'affinage).

En préambule du rapport moral, le président de l'association Arnaud Sabatier (gérant des établissements Dussert) a souligné que depuis un an «*la démarche se structure et avance, et plusieurs chantiers importants sont engagés qui doivent mobiliser les nombreux opérateurs de la filière.*» Ainsi, durant ces douze derniers mois, différentes commissions se sont réunies. Arnaud Sabatier estime que «*le Jambon du Morvan a le potentiel pour devenir un produit et une appellation majeure de la charcuterie française*» grâce à «*un travail collectif qui permettra de créer une filière pérenne et reconnue.*»
Depuis sa constitution, «*Jambon du Morvan*» s'est dans un premier temps structurée. Puis, deux commissions ont été créées : qualité et filière. La caractérisation sensorielle du jambon du Morvan est encadrée par l'Institut du charolais.
Une étude de marché sur le jambon sec en Bourgogne et sur les zones de forte consommation, ainsi qu'une enquête consommateur sont à l'ordre du jour. La rédaction d'un cahier des charges du jambon avec définition et méthode d'obtention a aussi été présentée. Concernant la filière, un autre cahier des charges, «*viande de porc du Morvan*», est quasi finalisé avec une orientation «*Porc plein air en petite unité de diversification*». La tradition n'empêchant pas la modernité, la création d'une page facebook dédiée au jambon du Morvan, que chacun des acteurs pourra enrichir d'informations et de témoignages, est également en réflexion.

FABIENNE DESSEUX

65ème foire aux vins de Pouilly-sur-Loire

Un rendez-vous entre inquiétude et espérance

La traditionnelle foire aux vins de Pouilly se tenait comme à son habitude en bord de Loire. Un moment festif apprécié du grand public et un rendez-vous incontournable pour les professionnels.



La confrérie des Baillis de Pouilly, une image symbolique de cette foire aux vins

Organisée par le Syndicat viticole de Pouilly, cette foire met en valeur le travail des vignerons. Comme de coutume, les officiels sont partis de la mairie à pied, précédés par les membres de la confrérie des Baillis de Pouilly. Puis c'est Pascale de Mauraige, conseillère départementale du canton, qui a coupé le traditionnel ruban afin d'inaugurer ce 65ème rendez-vous. L'occasion pour elle, pour le maire et les membres du Syndicat de discuter à bâtons rompus entre deux dégustations.

Le Pouilly était bien-sûr à l'honneur, mais d'autres vignobles étaient présentés aux amateurs et aux touristes en promenade. De nombreux stands de bouche ou artisanaux étaient également présents. Mais entre rires, bruit de bouchon et plaisir gustatif, les conversations se teintaient souvent d'inquiétude.

La météo au cœur des discussions

Car pour beaucoup, les récoltes sont une nouvelle fois à la baisse. L'année précédente avait déjà été difficile avec une météo peu clémente et celle de cette saison se présente assez mal. Gel, grêle, intempéries, les professionnels en ce dimanche espéraient bien que le ciel leur soit un peu plus favorable jusqu'aux vendanges. Mais certains estiment déjà que leur récolte sera en baisse de 25%. D'autres avancent des chiffres de 30 voire même 45%. Un bilan d'autant plus dommageable que le marché se maintient bien et que le Pouilly a toujours le vent en poupe à l'exportation. Par la force des choses, les professionnels gardent le moral. Une bonne partie d'entre eux souligne que les raisins qui n'ont pas subi les aléas du temps sont magnifiques. Le rendement sera donc plus faible, mais la qualité sera, à n'en pas douter au rendez-vous.



La foule était là mais les vignerons ne cachaient pas leur inquiétude quant au niveau quantitatif de la prochaine vendange.



FABIENNE DESSEUX

RétroMoisson

La nostalgie n'a pas pris une ride

Comme chaque année, Saint-Loup-des-bois est devenue le temps d'une journée la capitale des vieilles mécaniques agricoles. Véritable succès populaire, le rendez-vous a mis une fois encore à l'honneur d'anciens tracteurs et moissonneuses-batteuses, mais aussi tronçonneuses, camions et même vélomoteurs et motocyclettes.

Au fur et à mesure des années, la RétroMoisson du Nouveau musée de la Machine Agricole, veut aller plus loin dans les trésors qu'il donne à découvrir. Il a même pour objectif de retrouver des engins de moissons ayant œuvré sur les cinq continents. Mais en ce dimanche, avec 350 modèles de tracteurs et plus d'une centaine de moissonneuses, les spécialistes et les amateurs des machines anciennes ne pouvaient déjà que trouver leur bonheur sur le site. Avec entre autres, la Ransomes 902, belle anglaise remise en état pour l'occasion, ou encore une faucheuse Mac Cormick type 1830 qui en raison de son grand âge n'était pas quant à elle en fonctionnement. Mais attention, l'évènement n'est pas réservé aux spécialistes, bien au contraire. Et ce 15 août a offert, malgré le temps menaçant, un moment de convivialité souvent partagé en famille. Car l'événement est incontestablement ouvert à tous, Saint-Loup-des-Bois s'étant levée aux aurores pour une brocante au village. Puis dès dix heures, le site du Musée s'est ouvert avec une trentaine d'ateliers ainsi que des labours mécaniques mais aussi avec des bœufs et des chevaux.



Les machines en exposition avant la grande moisson



Le labour avec les bœufs, le travail du sol à l'ancienne

Convivialité et histoire

Le public a pu découvrir des expositions de voitures, moteurs, tronçonneuses et autres motoculteurs. Et les averses n'ont pas découragé les visiteurs venus extrêmement nombreux. Les files d'attente s'allongeant au moment de la pause-déjeuner pour se restaurer. Il faut dire que tout était fait pour passer la journée sur place sans s'ennuyer. Les enfants et les ados ont pu profiter d'espaces ludiques et de découvertes entre initiation à la conduite d'un vieux tracteur, du tracto-ski ou des balades en charrette. Puis l'après-midi s'est poursuivi avec une grande moisson à l'ancienne avec des mécaniques datant de 1928 à 1966. La fin d'après-midi s'est clôturée par une immense parade de 300 tracteurs. Une fois de plus, la RétroMoisson a donc gagné son pari en alliant tradition, fête et histoire. Un lieu qui va, dès la rentrée, continuer d'ouvrir grand les portes de la découverte avec un nouveau bâtiment dédié aux métiers du bois, de vieilles machines de sabotier ou de charron. À découvrir les 16 et 17 septembre prochains à l'occasion des Journées du patrimoine. Enfin le dimanche 24 septembre, le Rétro TP sera consacré aux anciennes machines de travaux publics.

FABIENNE DESSEUX



Le rétroMoisson a accueilli une fois de plus un public nombreux

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Moissons

Une année en demi-teinte

Marquée par les aléas climatiques, la moisson 2017 est très hétérogène. Alors que l'agriculture attend désespérément une bonne année, les rendements aléatoires et la qualité moyenne viennent miner les résultats.



Des problèmes de qualité minent les rendements corrects de cette année.

Des résultats très hétérogènes : voilà le constat fort de la moisson 2017 sur les terres icaunaises. Les différences entre deux zones voire entre deux parcelles au sein d'une même exploitation sont très marquées. Les cultures ont pâti des gelées d'avril, mais aussi de la chaleur et de la sécheresse des mois de mai et juin. Le secteur des plateaux est celui qui a le plus souffert de ces épisodes climatiques. À l'inverse, certaines zones dans la vallée de l'Yonne, moins soumises aux déficits hydriques, affichent de bons résultats. Les contrastes sont donc très forts et les rendements vont du simple au double, voire plus.

Les blés varient entre 40 quintaux/ha et 90 quintaux/ha, les orges entre 30 quintaux/ha et 80 quintaux/ha et les colzas entre 20 quintaux/ha et 50 quintaux/ha. «*C'est très impressionnant*», remarque Étienne Henriot, président de la Chambre d'agriculture et président délégué de la coopérative Ynovae. «*On espérait beaucoup de cette récolte, pour commencer à compenser les conséquences de 2016. Malheureusement, ce sera très moyen*», ajoute-t-il. Même sentiment pour le président de 110 Bourgogne, Gérard Delagneau : «*Je pense aux agriculteurs qui ont souffert des intempéries, il y a des zones où les rendements sont mauvais.*» Les colzas sont néanmoins un sujet de satisfaction dans quelques secteurs, y compris sur les plateaux qui n'étaient pas habitués à de si bonnes récoltes. Les maïs et les tournesols ont également un bon potentiel, grâce à la fraîcheur et à l'humidité du début du mois d'août.

Pluie et germination

Après le sec de mai-juin, les épisodes pluvieux début juillet ont affecté la qualité du blé. Conséquence : un début de germination qui va obliger les agriculteurs à faire le tri. «*Il va falloir retravailler la qualité des lots pour bien répondre aux exigences des clients. C'est du travail supplémentaire, mais nous avons appris à le faire ces dernières années…*», concède Étienne Henriot. Une déconvenue moins grave qu'en 2014 toutefois, avec peu de déclassements en fourrager à prévoir. Le problème reste celui des prix, peu élevés sur le marché mondial. «*Les coûts de production ne sont pas suivis par les prix, déplore Gérard Delagneau à 110 Bourgogne, on ne maîtrise pas les cours mondiaux et la concurrence est rude, surtout du côté de la mer Noire.*»

Le taux de change euro-dollar peut également faire varier les ventes à raison de 20 euros/ha à 30 euros/ha.

Diversifier, une délicate alchimie

Depuis quelque temps, la diversification des cultures pointe sérieusement le bout de son nez, aussi bien chez Ynovae qu'à 110 Bourgogne. Mais la moutarde et le lin n'ont pas échappé à la grande hétérogénéité de cette année, avec des rendements de 2 quintaux/ha à 23 quintaux/ha pour l'une, de 7 quintaux/ha à 34 quintaux/ha pour l'autre. Pour les lentilles en revanche, les chiffres sont très bons : en moyenne 21 quintaux/ha. Les cultures plus tardives, comme les pois chiches, le sarrasin, la betterave ou le millet s'annoncent bien. De bonnes nouvelles qui ouvrent les perspectives, mais attention : tout dépend de la demande. «*On a fait beaucoup d'avoine nue cette année, raconte Étienne Henriot, mais on ne va pas renouveler, ou très peu. En un an, on a cassé la filière. Le développement a été trop rapide, et on a beaucoup plus d'offre que de demande. Les marchés pour le pois chiche ou le sarrasin sont beaucoup plus ouverts, car la France en importe beaucoup.*»

«Je reste optimiste pour l'agriculture»

Stagnation des prix, résultats moroses sur les quatre dernières années, problèmes de trésorerie… 2017 ne résoudra pas les inquiétudes des agriculteurs de l'Yonne. Les trois aléas majeurs que sont le climat, le sanitaire et les prix rendent impossibles les prévisions à moyen et long terme. Alors, quel avenir pour le métier ? Gérard Delagneau envisage des solutions : «*Je reste optimiste pour l'agriculture. La population augmente, la consommation s'améliore dans beaucoup de pays. Les cours varieront toujours, il faut donc trouver un moyen de s'y adapter. Il faudrait garantir un revenu aux agriculteurs en dépit des aléas, par exemple dans un système assuranciel soutenu par l'État et l'UE.*» Aujourd'hui, les céréaliers peuvent difficilement mettre l'argent de côté dans les bonnes années. Selon Étienne Henriot, il serait bon de «*rendre la provision possible, car les bonnes années poussent parfois à des investissements inconsidérés dans le but d'éviter trop d'imposition*». De quoi réfléchir d'ici la réforme de la PAC à l'horizon 2020…

HUGO ALBANDEA

Angely

Labour, mon beau labour…

Qui sera le plus beau laboureur de l'Yonne ? Réponse dimanche 20 août, au concours organisé par le comité des fêtes d'Angely et les Jeunes Agriculteurs du département.

De beaux sillons bien réguliers, sans grosses mottes ni crevasses. Voilà ce que vont devoir obtenir les candidats au concours de labours d'Angely, le dimanche 20 août à partir de 10 h. Pour tirer la charrue, le choix est vaste : un tracteur dernier cri, une vieille machine du siècle dernier ou même un âne… Peu importe le matériel, il va falloir s'atteler avec soin à la tâche.

Pour la première fois, les Jeunes Agriculteurs (JA) de l'Yonne ont rejoint le comité des fêtes d'Angely pour organiser un concours qui devrait attirer plusieurs centaines de personnes. Les années précédentes, le syndicat s'en occupait seul, mais l'événement devenait assez confidentiel. Charles Barraco, membre des JA 89, se réjouit du nouveau partenariat : «*La fréquentation du concours s'essoufflait chez nous. On savait que celui d'Angely avait bien marché il y a deux ans, donc on s'est dit qu'on pouvait unir nos efforts.* »

En 2015, la petite commune de l'avallonnais avait séduit entre 500 et 600 personnes pour un concours de labours à l'ancienne, avec de vieux engins d'avant 1965. C'est Yannick Coudret, un agriculteur du cru, qui en était à l'initiative : «*J'ai eu l'idée il y a trois ou quatre ans. On était une poignée de copains avec de vieux tracteurs, on s'est dit qu'il fallait en faire quelque chose.*» Sur ses terres, il met à disposition des mini-parcelles sur lesquelles les concurrents devront composer un beau lit de semences. Outre le concours, les organisateurs proposent un marché de produits du terroir, une exposition de matériel agricole et pour les enfants, un petit train en bois tiré par un vieux tracteur. De quoi faire la fête, mais pas seulement : «*Il y a des gens très sérieux, précise Yannick Coudret, qui viennent pour gagner. C'est tout à leur honneur.*»

HUGO ALBANDEA



Farmall, Vierzon, Leschelle… des tracteurs comme on n'en fait plus.



Une locomotive unique en son genre.

▸Agenda

18 au 20/08 - Fête de l'art

Le café de la Poèterie, 4 rue des Janets à Saint-Sauveur en Puisaye, organise le festival Fête de l'art. Des artistes partagent leur travail avec les visiteurs de tous âges. Concerts vendredi et samedi à 20 h, dimanche à 17 h. Marché bio de producteurs locaux. Village associatif. Camping à disposition. Entrée à prix libre. Renseignements au 06 59 41 01 38, cafe@lapoeterie.com.

20/08 - Fête Bio

Dimanche 20 août à Vézelay se tiendra la Fête du Bio de 9h30 à17h30. Entrée gratuite. Divers stands de producteurs bio, des artisants, des artistes, une animation musicale et la projection à 15h du film *«La face bio de la république»* suivie d'un débat.

20/08 - Concours de labours à Angely

Concours de labours dimanche 20 août, à partir de 10 h, à Angely, organisé par le Comité des Fêtes et les JA de l'Avallonnais. Au programme : labour à l'ancienne tracteurs d'avant 1965), labour avec traction animale (ânes, chevaux…), labour des JA, marché artisanal et produits du terroir, expo matériel agricole, tombola… Buvette et restauration sur place toute la journée. Entrée gratuite. Renseignements et inscriptions au 06 82 35 54 77.

25/08 - Nuit de la chauve-souris à Arcy-sur-Cure

Vendredi 25 août, de 21 h à 23 h 30, les grottes d'Arcy-sur-Cure accueillent la nuit internationale de la chauve-souris, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne. Conférence et projection d'un film, suivies d'une balade nocturne. Renseignements : Maxime Jouve 03 80 79 25 99 contact@cen-bourgogne.fr.

26 et 27/08 - Championnat de France de boule lyonnaise

Compétition en simples, jeunes et adultes, à partir de 7 h 30. Rendez-vous à Auxerre, au complexe sportif René Yves Aubin, boulevard de Verdun, mais aussi à l'AJA et au Stade auxerrois. Le championnat est organisé par le Comité bouliste de l'Yonne, l'AJA omnisports et le Stade auxerrois. Renseignements : phdevin@free.fr

Colza

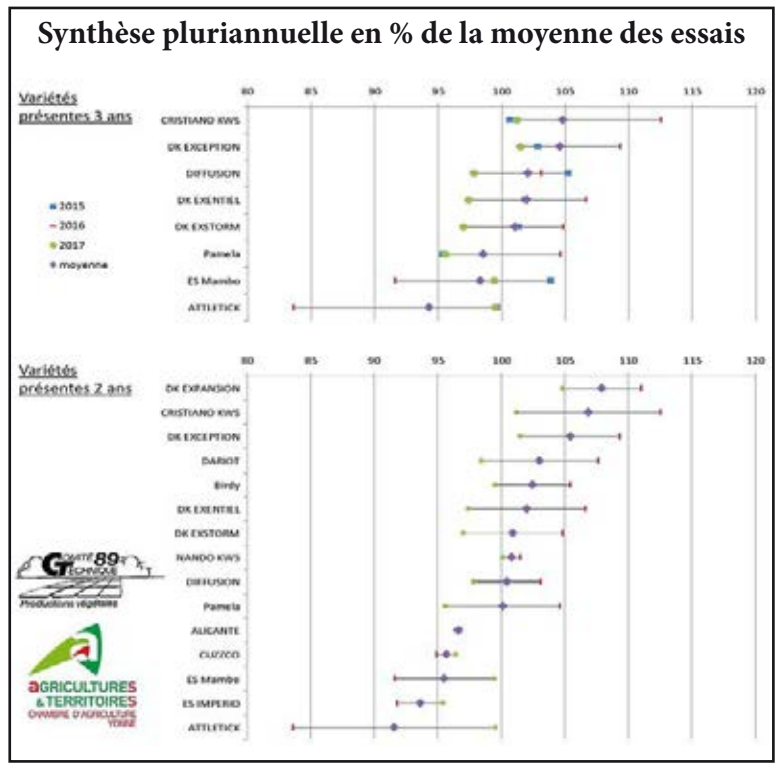
Dans l'ensemble, de bonnes surprises

Le Comité Technique 89, composé des organismes stockeurs (Axéréal, Ruzé, Seine Yonne, Soufflet Agriculture), de Terres Inovia et des Chambres d'agriculture, s'est réuni afin de réaliser un bilan de la campagne et des performances variétales.

Une fois de plus, le colza surprend et cette campagne 2016-2017 se distingue par les bons résultats de cette culture. Il n'est par ailleurs pas exclu de battre le record au niveau national. Dans l'Yonne, des moyennes de parcelles supérieures à 40 q/ha sont assez fréquentes et les colzas des plateaux de Bourgogne, si affectés depuis 2013, retrouvent des niveaux de production intéressants.

Le bilan agro-climatique est pourtant très mitigé à l'implantation, avec une période août-septembre plutôt sèche et donc des hétérogénéités importantes en fonction des pluies. L'Est est arrosé les 18 et 20 août alors que le retour des pluies ne se généralise que le 14 septembre ailleurs. En conséquence, les premiers semis engendrent des colzas rapidement à l'abri des vols d'altises. En revanche, la première décade d'octobre peu poussante (vent d'Est et températures proches de 0 °C) n'aide pas les petits colzas. Le froid du mois de novembre précède une période hivernale marquée, qui mettra tous les colzas en repos végétatif durant trois mois. À la faveur de cette météo, les petits colzas ne souffrent pas trop des larves de ravageurs.
Étonnamment, février est doux et les colzas repartent très vite, valorisant les apports précoces d'azote (et de soufre). Seule ombre au tableau, de fortes gelées nocturnes du 18 au 21 avril sur des colzas en fleur sont à l'origine d'avortement de silique, marqué en particulier sur les variétés tardives et dans les fonds de vallons. Les phénomènes de compensation sont limités par le déficit hydrique de mai (précipitations inégales et localisées). Le printemps plutôt sec limite l'impact d'une cylindrosporiose contenue. Les attaques de sclérotinia sont sporadiques, dans le Nord de l'Yonne en particulier.

Les résultats des trois essais variétés icaunais sont d'un haut niveau, compte tenu de leur localisation hors des secteurs historiquement impactés par les insectes. De plus, dans le contexte des bons rendements de cette année, il est important de s'appuyer sur des essais pluriannuels apportant plus de clarté dans les écarts entre variétés. Si d'anciennes variétés type DK Exstorm, Attletick ou Diffusion sont plus moyennes cette année, l'arrivée de nouveautés semble prometteuse. C'est le cas d'Architect (103%, en essai depuis cette année), variété tolérante à la virose du navet transmise par le puceron vert. Dans un contexte proche de l'interdiction des néonicotinoïdes, cette solution agronomique est intéressante. Trois autres variétés possèdent cet avantage : Coogan, Angelico et Allison.
DK Expansion, Cristiano KWS et DK Exception sont également au-dessus de la barre des 100 % depuis trois ans. Parmi les nouvelles variétés testées en 2017 se trouvent Topaze, DK Exclaim et Memori CS (respectivement 104 %, 103,5 % et 101 %) ; DK Imaret CL atteint lui 107 %. Cette dernière variété tolérante à l'imazamox permet la mise en œuvre de désherbage sans métazachlore et de colza associé à des légumineuses. 2017 voit aussi des performances correctes pour les lignées : 103 % pour Campus, 102 % pour Picto et 99,5 % pour Birdy. À noter que ces nouvelles variétés n'ont été présentes que dans deux à trois essais (Yonne et/ou limitrophe) et que nous n'avons pas de recul pluriannuel.



Mont-Saint-Sulpice

Des sangliers dans la plaine

Agriculteurs et chasseurs étaient réunis lundi 7 août à Mont-Saint-Sulpice pour tenter de résoudre le problème des sangliers dans les cultures.


Les sangliers apprécient particulièrement les champs de maïs, qu'ils dégradent sur leur passage.

« *Dès que tu parles de sangliers, tout le monde rapplique !* » À la salle des fêtes de Mont-Saint-Sulpice, agriculteurs et chasseurs s'étonnent de voir arriver autant de public. Ce lundi 7 août après-midi, une cinquantaine d'entre eux sont venus discuter des dégâts causés par les animaux dans le secteur. Depuis quatre ans, la population de sangliers devient un problème dans la zone Pontigny/Ormoy/Hauterive/Mont-Saint-Sulpice. Jérôme de Winter, éleveur à Hauterive, a pris l'initiative de cette réunion *«pour régler le problème à l'amiable entre chasseurs et agriculteurs»*. Olivier Lecas, président de la fédération départementale des chasseurs, annonce d'emblée sa bonne volonté pour réguler la population de bêtes sauvages : *«Du 1er juillet au 30 septembre, les bracelets sont vendus à 10 € au lieu de 40 €. Les demandes de deuxième attribution seront traitées au plus vite.»* Le ton monte aussitôt dans l'assistance. Les paysans estiment que les chasseurs ne sont pas assez efficaces et déplorent les dégâts causés par les sangliers de la forêt de Pontigny, qui s'aventurent régulièrement sur leurs parcelles. Des clôtures de protection ont été placées par endroits, entretenues tantôt par les exploitants, tantôt par la fédération de chasseurs. Mais la question centrale reste la régulation de la population d'animaux sauvages.

Un compromis proposé par la DDT

Les agriculteurs demandent à la fédération de chasse de fournir aux chasseurs des bracelets gratuits, pour les inciter à prélever plus de sangliers. La fédération ne l'entend toutefois pas de cette oreille. En effet, les bracelets constituent une source de revenus non négligeable, d'autant qu'il faut régulièrement rembourser aux paysans les dégâts causés par les bêtes. De plus, la suspension du plan de chasse, qui laissait aux chasseurs le loisir d'augmenter les prélèvements sans passer à la caisse, n'a pas été efficace en 2016 dans les secteurs du Serein et de la Puisaye. Pour tenter de clore les débats, Didier Roussel, président de la DDT, s'engage à mettre en demeure le locataire de la forêt de Pontigny de chasser sur l'ensemble de la période autorisée, du 1er juin au 28 février. L'ONF, représentée par le responsable du service chasse Bruno Féry, se chargera des contrôles. «*C'est une solution parmi d'autres, qui peut être efficace*», explique Didier Roussel. *«On peut l'accompagner d'une augmentation des minima du plan de chasse.»* Jérôme de Winter n'est pas satisfait : *«On a l'impression de parler à un mur. On devrait être prioritaires en tant qu'agriculteurs, on attend des actions pour obliger les chasseurs à faire plus d'efforts.»* Didier Roussel a donné rendez-vous aux différents acteurs fin 2017 pour faire le point.

HUGO ALBANDEA

Gestion de l'exploitation

La maîtrise des charges, clé de l'amélioration du revenu

Dans l'un de ses dossiers, Agreste Bourgogne-Franche-Comté (service statistique de la Draaf), relève que quelle que soit l'orientation économique et le niveau de revenu des exploitants, face aux aléas qui peuvent pénaliser le revenu le produit des exploitations, la maîtrise des coûts de production représente un enjeu majeur. C'est un élément clé de la performance économique.

Aléas climatiques liés au changement climatique, aléas économiques dus aux tensions sur les marchés (viande bovine, lait, grandes cultures…) tous ces aléas impactent directement le produit des exploitations. Face à cela, la maîtrise des coûts de production devient un enjeu majeur pour les principales orientations économiques de la région. C'est un élément clé de la performance économique des exploitations et plus largement de leur pérennité.

Forte hausse des charges opérationnelles et de structure en grandes cultures

En grandes cultures, les charges augmentent fortement depuis 10 ans, plus que partout ailleurs. De 2005 à 2015, les charges opérationnelles se sont accrues de 45% et les charges de structure de 30%. Dans le détail, on observe que les charges d'amortissement des matériels et des bâtiments constituent le premier poste en valeur, mais aussi en évolution (+ 55%). Il faut y voir là le résultat d'investissements soutenus et constants, en particulier dans le matériel de l'exploitation. Cela s'explique en partie par l'évolution des structures des exploitations (agrandissement), mais aussi par la mobilisation des dispositifs de défiscalisation dans des exploitations qui avaient connu certaines années (2010-2012) des revenus élevés dans un contexte de prix haussiers. Quand les résultats ont commencé de chuter en 2013, cette charge d'amortissement, liée à des investissements passés est restée présente et à continué sa progression.Dans le même temps, les frais d'entretien des matériels ont eux aussi augmenté continuellement, passant de 45€/ha à 65€/ha en dix ans.

La hausse globale des charges, couplée à la forte baisse des prix des céréales à partir de 2013, explique la détérioration de la performance économique des exploitations de grandes cultures sur la période récente. Depuis cette période, les revenus sont très bas et certaines exploitations connaissent des difficultés de trésorerie.

Polyculture-élevage : des charges élevées pour l'atelier animal

Les exploitations de polyculture-élevage de la région connaissent elles aussi des difficultés. Les charges de l'atelier animal sont élevées, notamment par rapport à celles des éleveurs spécialisés en bovins viande. Quand les charges de ces derniers s'établissent à 320€/ha en 2015, celles des polyculteurs-éleveurs accusent 40€/ha de plus, ce qui représente un retournement de situation par rapport à 2005. Ainsi, on observe que le coût alimentaire a progressé plus vite dans les exploitations qui allient élevage et cultures que dans les exploitations spécialisées en bovins viande. En dépit de la baisse du chargement, la consommation de concentrés augmente fortement (+ 80€/UGB contre + 15€/UGB en bovins viande). Un écart qui peut s'expliquer par l'existence d'un atelier d'engraissement.
En revanche, des économies significatives sont réalisées en polyculture élevage sur les charges opérationnelles des grandes cultures, si on les comparent à celles des céréaliers de la région : 260€/ha en 2015, avec une progression de 30% de 2005 à 2015, contre 480/ha pour les céréaliers et une hausse de 43%. Ce sont les engrais qui constituent la cause de cet écart. Car en polyculture-élevage on peut valoriser des amendements organiques dans un contexte de productivité peut-être moins poussé que dans les exploitations spécialisées grandes cultures. Les produits phyto-sanitaires sont deux fois moins élevés dans les exploitations mixtes.
Parallèlement, la progression des charges de structure à l'hectare a été très forte de 2005 à 2013 (+25%) alors qu'elle n'était que de 20% chez les éleveurs. Cette hausse des charges de structure et des charges non maîtrisées sur l'atelier élevage, associée à un produit en baisse (1760€/ha en 2012 contre 1460/ha en 2015) explique la forte baisse de la performance économique de ces exploitations, se rapprochant ainsi des résultats de céréaliers de la région.

Bovins viande : la performance économique se stabilise autour de 33%

Entre 2005 et 2012, le résultat courant moyen des éleveurs spécialisés en bovins viande est régulièrement le plus faible de la région. Parallèlement, les charges augementent et les prix baissent. Tout évolue à la hausse : investissements de capacité, mise aux normes, entretien, énergie, fournitures diverses, fermages et frais de personnel... L'efficacité économique des éleveurs bovins viande chute de 40 à 33% entre 2013 et 2015. Les charges opérationnelles amorcent une décrue à partir de 2014 et les charges de structures sont également orientées à la baisse, sauf les amortissements. L'EBE/Produit Brut se stabilise à 33%.

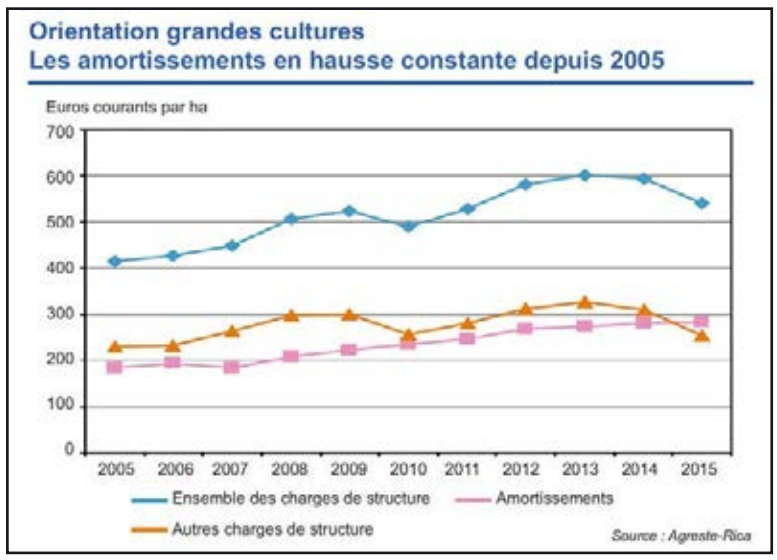
Lait standard et lait AOP, un différenciel significatif

Dans la région on doit distinguer les résultats des exploitations en lait AOP du massif du Jura et du Doubs et les productions de lait standard des autres départements. La performance économique diffère nettement entre ces deux sytèmes, puisqu'elle atteint 40% en 2015 en lait AOP et 32% en lait standard. En plus, la progression des charges opérationnelles par UGB a été plus importante pour les producteurs de lait standard (coût de l'aliment, charge des cultures fourragères, charges globalement plus élevée… Les producteurs de lait standard ne maîtrisent pas suffisamment leurs charges opérationnelles compte tenu du fonctionnement de leur système.

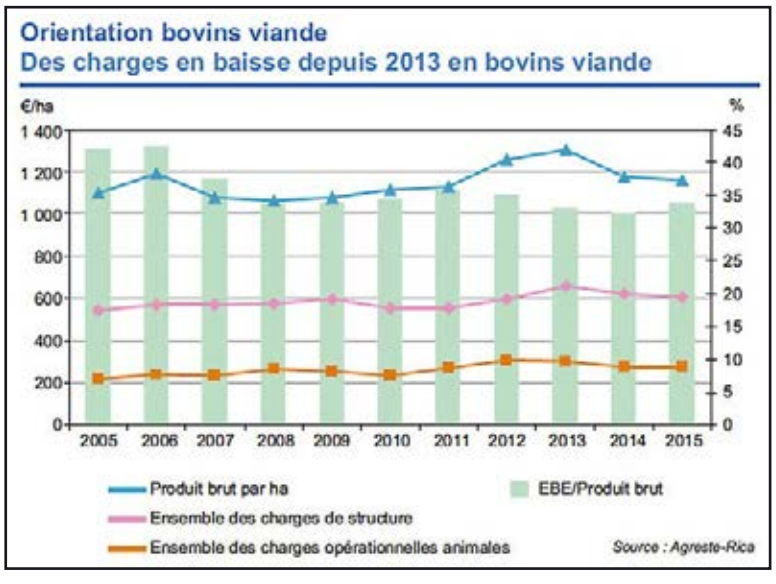
Viticulture : forte augmentation des charges de main d'oeuvre

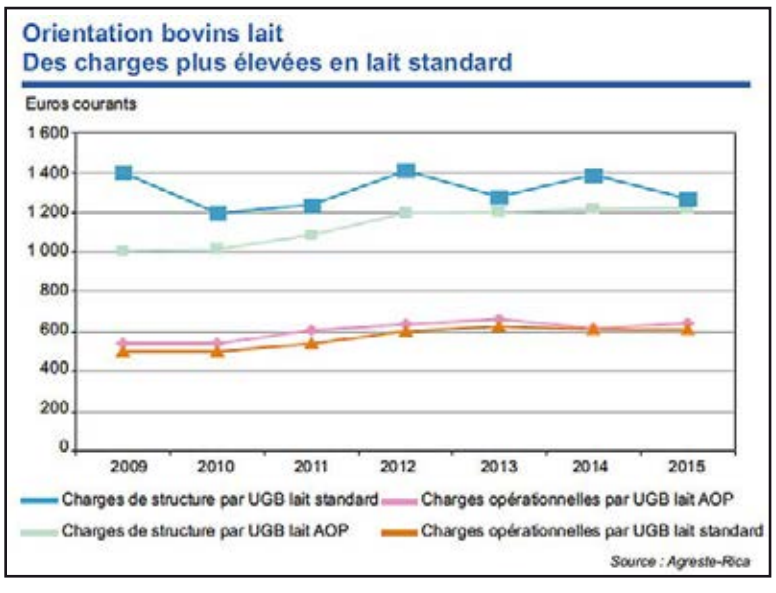
Les viticulteurs de Bourgogne bénéficient d'un prix de vente rémunérateur (prestige des appellations, demande soutenue, manque de volumes). Néanmoins, les aléas climatique ont pu provoquer une forte baisse des ventes en fonction des années et des zones. Dans le même temps, les charges de structures ont fait un bon de + 64%. En cause, les charges de personnel et d'autres charges de structures (hors amortissements, entretien et énergie). En effet la main d'oeuvre salariée est en augmentation (de 1,7 à 2,9 unités de travail par exploitation entre 20015 et 2015.
En outre, les investissements de modernisation de l'appareil de production génèrent également des amortissements supplémentaires. Enfin, les charges de fourniture diverses, d'emballages et de frais divers de gestion nécessaires à la commercialisation, ont doublé. Les charges opérationnelles ont augmenté, mais dans une moindre mesure. L'efficacité éonomique reste convenable à 39% et l'EBE/ha a doublé en 10 ans pour atteindre 12 210/ha.

SOURCE : D'APRÈS AGRESTE









Consommation

Analyse et Tendances alimentaires d'ici 2030

Piloté par le Centre d'études et de prospective, l'exercice Mond'Alim 2030 consacre un chapitre aux conduites alimentaires. Il en ressort à la fois une harmonisation mondiale des grandes tendances chez les classes moyennes urbanisées, tandis que demeurent des spécificités à l'échelle locale et au niveau de l'individu.



La consommation mondiale de produits carnés augmente, mais elle se poursuit uniquement dans les pays émergents et diminue dans les pays développés.

«*De 1960 à 2016, la disponibilité alimentaire moyenne, à l'échelle du monde, est passée d'environ 2 190 kcal/pers/jour à 2 870 kcal*», mentionne le chapitre dédié aux conduites alimentaires de Mond'Alim 2020, précisant que cette croissance va se poursuivre. L'augmentation des quantités consommées s'explique par l'amélioration du niveau de vie.

Cependant, si on peut parler de convergence des grands équilibres de la ration, des disparités demeurent à l'échelle locale. D'une part, en France la transition nutritionnelle s'est faite en deux temps, au XIXème et XXème siècle, tandis que ces deux étapes étaient superposées et concentrées sur moins de cinquante ans en Chine. D'autre part, les contextes locaux influent sur l'alimentation : quand les Japonais consomment davantage de poisson, les Indiens sont plus nombreux à être végétariens. De plus, la consommation mondiale de produits carnés est certes passée de 23 kgec (kilos équivalent carcasse) par personne et par an en 1961 à 42 kgec en 2011, son augmentation se poursuit désormais uniquement dans les pays émergents, stagnant ou diminuant dans les pays les plus développés. En outre, en lisant ce rapport, on pourrait se réjouir du fait que «*la proportion de la population mondiale en insécurité alimentaire quantitative diminue*», avec un recul de 21 % en 2015 par rapport aux années 1990-1992. Or, le bémol est évoqué par la suite : «*La population touchée en Afrique centrale et de l'Ouest est cependant en augmentation*». Par ailleurs, le Centre d'études et de prospective prévoit deux problématiques majeures d'ici 2030 : les carences nutritionnelles et le développement des maladies liées à l'augmentation mondiale du nombre de personnes en surpoids, beaucoup de pays émergeants étant confrontés à ce «*double fardeau*».

Des produits qui viennent de loin

D'une part, les échanges culturels et touristiques favorisent la diffusion mondiale des mets, avant qu'ils soient «*ethnicisés et réinventés sur les lieux de consommation*», nous apprend l'exercice Mond'Alim 2030. D'autre part, les produits transformés, standardisés et répondant aux attentes des consommateurs urbains entraînent «*une augmentation de la distance avec les produits alimentaires*», mentionne le rapport, précisant que cet éloignement est à la fois d'ordre physique, économique via la multiplication du nombre d'intermédiaires, cognitive dans le cas où on ignore leur origine, et politique avec la perte de maîtrise du système alimentaire.

En réponse, les consommateurs et tout particulièrement les couches moyennes urbanisées – qui devraient atteindre les deux tiers de la population mondiale en 2030 quand elles ne représentaient qu'un quart en 2009 – recherchent de nouvelles proximités, tels les circuits courts, l'agriculture urbaine ou encore le commerce équitable.

Une consommation individuelle, des enjeux partagés

Le Centre d'études et de prospective pointe «*une accélération sociale, liée aux mutations technologiques, à l'évolution de la structure des emplois (tertiarisation), à l'urbanisation et à la montée des couches moyennes*», dont découle «*l'exigence de rapidité*». Dans cette perspective, on assiste, au niveau mondial, à une rétrogradation de l'alimentation dans l'ordre des priorités sociales ainsi qu'à une tendance à l'individualisation. Submergé par la grande distribution, les produits préparés et le «*prêt-à-manger*», le consommateur réduit donc le temps qu'il consacre à se nourrir. On note par ailleurs une tendance au fractionnement des temps alimentaires qui s'accompagne d'un «*allègement de la structure des repas*» ainsi que d'une «*augmentation des consommations hors domicile*». Et cela devrait se poursuivre, selon l'exercice Mond'Alim 2030 qui prévoit une «*différenciation des horloges alimentaires, qui devrait concerner un nombre croissant de mangeurs d'ici 2030*». Les «*alimentations particulières*» devraient également se renforcer qu'elles soient d'ordre sanitaire, médical, éthique, politique ou religieux, bien qu'elles soient «*plus sujettes aux modes et donc réversibles*», précise le rapport. Enfin, ce chapitre consacré aux conduites alimentaires souligne «*un vaste mouvement mondial de diététisation de l'alimentation*», qui devrait lui aussi s'amplifier, tandis que les préoccupations relevant du local et de l'environnemental sont à l'origine de nombreuses initiatives qui, bien qu'encore concentrées dans les pays les plus développés, ont vocation à s'exporter à l'échelle mondiale.

États généraux de l'alimentation

« La FNSEA sera présente à tous les étages »

Après l'annonce des noms des présidents des 14 ateliers des États généraux de l'alimentation le 3 août, la FNSEA tient à rappeler que les agriculteurs seront présents et vigilants pour défendre une répartition plus équilibrée de la valeur au sein de la chaîne alimentaire.

«*Nous avons fait des propositions d'agriculteurs, d'élus professionnels porteurs de projets de territoires, notamment pour l'atelier sur le développement des initiatives locales, ou un président de chambre pour l'atelier sur les investissements et l'accompagnement nécessaires pour préparer l'avenir. Nous prenons acte*», a réagi Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, suite à la publication le 3 août des noms des présidents des ateliers des États généraux de l'alimentation. Si toutes les propositions des organisations agricoles n'ont donc pas été retenues, «*nous serons présents à tous les étages, nous coordonnerons nos présences et nos interventions avec les associations spécialisées et les membres du CAF*», précise encore Christiane Lambert.

Passer d'adversaire à partenaire

Concernant l'atelier 5, «*Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs*», l'un des plus attendus par la profession agricole, la présidence sera assurée par François Eyraud, Directeur général de «*Produits frais Danone*» et Serge Papin, Président directeur général de Système U. La co-présidence par un agriculteur aurait été un bon signal, néanmoins le fait d'associer «*un représentant de grande surface et un industriel, c'est ce que nous demandons régulièrement avec l'impérieuse nécessité de plus de retour de valeur au producteur*», estime la présidente de la FNSEA qui ajoute que les présidents ne tireront pas seuls toutes les conclusions. «*Des représentants des producteurs seront présents dans cet atelier, ils seront vigilants. Une chose est claire, ces présidents n'auront pas le droit à l'erreur et nous refuserons toute proposition trop tiède sur ce sujet*», prévient Christiane Lambert. Elle ajoute, concernant l'atelier 7, «*Améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs*», que «*les agriculteurs seront vigilants pour obtenir des avancées sur la possibilité pour les producteurs de s'organiser, sur les adaptations indispensables du droit à la concurrence, et sur les frappes chirurgicales urgentes à apporter à la LME*». «*Nous sommes dans une attitude proactive, avec l'intention de fortement contribuer aux débats*», ajoute-t-elle, appelant à «*un sursaut collectif, puisque la très grande majorité des acteurs s'accorde sur le diagnostic*». «*Il faut enfin construire une relation mature dans la chaîne alimentaire pour passer d'une attitude d'adversaire à celle de partenaire*», estime-t-elle. Enfin, la FNSEA aura également à cœur de rappeler, dans le cadre du deuxième chantier des États généraux, sur l'alimentation durable et de qualité, les nombreuses évolutions qualitatives et sanitaires de l'alimentation française.

«*La France est un pays reconnu pour sa qualité sanitaire*», un point positif pour les investisseurs, mais avant tout pour les consommateurs français, explique Christiane Lambert, qui souligne que «*les agriculteurs français savent répondre à tous les marchés : les marchés de proximité, les filières classiques, les filières qualité dans leur diversité, et les circuits commerciaux à l'exportation où la France est très attendue*». C'est le message que Christiane Lambert a porté au président de la République le 18 juillet lors d'un rendez-vous en amont des États généraux, portant également sur la simplification et toutes mesures de mise en compétitivité de l'agriculture.

Grandes cultures

Importante révision en hausse des estimations de productions de céréales et de colza

Parue le 7 août, la note «*Agreste*» du ministère de l'agriculture revoit à la hausse pratiquement toutes les premières estimations de récolte «*grandes cultures*» annoncées en juillet. Notamment, la production céréalière totale est maintenant estimée (avec les premières prévisions maïs) à 67 Mt, soit un redressement de 24 % après l'effondrement de l'an dernier.



La considérable reprise de la récolte céréalière dans l'hexagone, 67 MT, est d'abord redevable au blé tendre, avec 36,8 Mt, soit 600 000 t de plus que prévu en juillet et 3,1 % de mieux que la moyenne quinquennale. Le rendement national moyen à l'hectare est revu en hausse de 17,8 quintaux, avec 71,5 q ; il s'était effondré en 2016 à 53,7 q. Certaines régions, plus particulièrement les départements lorrains, auront néanmoins subi de lourdes baisses de rendements en raison des épisodes de gel et du manque de pluie printaniers.

La plupart des opérateurs s'attendaient à cette révision en hausse et saluent la qualité exceptionnelle de cette récolte, en particulier un taux de protéines élevé, argument favorable à l'exportation. Celle-ci devra retrouver un niveau normal, après la chute du disponible exportable de 2016/2017, pour équilibrer un marché bien approvisionné entre la production promise et les stocks. La production de blé dur est maintenant estimée à 2,1 Mt, soit un rebond de 21 % après la basse récolte 2016, le rendement de 54,1 q/ha, en hausse de 12 q sur 2016 ayant largement compensé une baisse des surfaces de 5 % après deux années de forte hausse.

Selon des observateurs indépendants, la récolte serait qualitativement hétérogène, allant de l'excellence à une destination fourragère. En revanche, l'orge confirme sa progression régulière avec 12,3 Mt attendues, soit 17,6 % de plus que la médiocre moisson 2016, mais aussi 7 % de mieux que la moyenne quinquennale, grâce à un rendement moyen de 63,8 q/ha (54,4 l'an dernier) proche de la période 2012-2016. La qualité des orges de brasserie millésime 2017 semble d'ores et déjà bien appréciée à l'exportation.

Le ministère a révélé sa première estimation de récolte de maïs grain, à 12,76 Mt (hors semence) en hausse de 9 % sur 2016 grâce à un rendement moyen national de 92,6 q/ha, en hausse de 10 % et malgré une baisse des surfaces qui se poursuit ; de telle sorte que la production reste encore inférieure de près de 13 % à la moyenne 2012-2016. La première estimation de maïs fourrage, en hausse de 10 % sur l'an dernier, porte sur 17,5 Mt, chiffre susceptible d'évoluer.



Une belle récolte de colza

La réduction des surfaces de colza, - 6 %, avait longtemps laissé envisager une faible récolte, mais un excellent rendement moyen de 35,8 q a permis d'effacer cette crainte et la prévision de production est augmentée de 570 000 t par rapport à celle de juillet, pour atteindre 5,22 Mt, + 10,3 % sur l'an dernier et + 2,8 % sur la moyenne quinquennale, ce qui donnerait la première place à la France dans l'U.E, devant l'Allemagne.

Les conditions de culture de tournesol sont bonnes, permettant au ministère d'avancer une première prévision de production de 1,25 Mt en progression de 5,8 % sur 2016, mais encore en retrait de 12 % sur la moyenne quinquennale. Le soja poursuit son ascension, avec une première estimation à 0,4 Mt, soit 16,8 % de mieux que l'année dernière et 78 % de plus en 5 ans !

L'augmentation de production de protéagineux est confirmée avec 6,9 Mt dont 5,2 de pois.

Pomme de terre : le cap des 6 Mt franchi.

La production de pomme de terre de conservation est prévue à plus de 6 Mt, correspondant à une hausse de 15 % par rapport à l'an dernier et constituant le chiffre le plus élevé de ces 10 dernières années, sur une surface portée à 135 000 ha (131 000 selon l'Union des producteurs). Outre la sensible hausse des surfaces de l'ordre de 4 %, le rendement augmenterait de 11 %, à 44,5 T/ha sur le modeste résultat de l'an dernier. La production de pomme de terre de féculerie se présente en hausse de 20 % sur 2016, à 1,14 Mt. Quant à la betterave sucrière, l'augmentation des surfaces de 16 % à 472 000 hectares est maintenue dans cette note.

Résultats encourageants pour les protéagineux

«*Les premiers résultats 2017 pour les protéagineux montrent des rendements satisfaisants*», ont indiqué l'interprofession des huiles et protéines végétales Terres Univia et l'institut de recherche terres Inovia, le 7 août. Après une année 2016 décevante, la récolte de pois mise en commercialisation devrait approcher les 500 000 tonnes, avec des rendements de l'ordre de 40 q/ha et des surfaces en hausse de 23 %. Ces résultats sont «*encourageants pour mobiliser les producteurs à poursuivre leur introduction dans les assolements*», estiment les organisations qui rappellent les atouts de la culture de protéagineux : «*faible consommation en eau et en intrants, cultures de rupture dans les rotations, gain de rendements pour la culture suivante*», et capacité à fixer l'azote de l'air. Ainsi, les protéagineux permettent d'éviter 30 à 40 unités d'azote pour le blé, avec «*un rendement supérieur de 7 quintaux en moyenne*», précise terres Univia et Terre Inovia. «*Dans de nombreuses zones, les surfaces de protéagineux peuvent encore être développées de manière durable dans les rotations, et ce en dépit des contraintes imposées par l'interdiction de toute protection chimique sur les surfaces d'intérêt écologique dès les prochains semis*», ajoutent les organisations.

Adventices et céréales à paille

«Gestion durable des adventices» est un ouvrage publié par Arvalis - Institut du végétal (www.editions-arvalis.fr).



Ce guide complet et actualisé est conçu pour raisonner le désherbage des céréales à paille en protégeant l'utilisateur et l'environnement. Après un état des lieux sur les adventices les plus fréquentes, un point est fait sur les leviers agronomiques et les moyens de lutte mécanique et chimique pour les gérer durablement. La dernière partie regroupe plus de 110 herbicides présentés sous forme de fiches synthétiques. Ces fiches précisent la composition, les particularités, les efficacités, les conditions d'utilisation, les doses et les stades de traitement pour chaque produit. Deux index des spécialités commerciales permettent d'accéder facilement aux fiches recherchées.

Arvalis - Institut du végétal vient également de publier un livret actualisé «*Lutte contre les adventices*» : tableaux synthétiques donnant la composition, le mode d'emploi et les efficacités de tous les herbicides utilisables sur les céréales à paille (blé tendre, blé dur, orge, triticale, avoine et seigle) et une partie importante consacrée à l'aspect réglementaire (restrictions en mélanges, stockage réglementé, délai de rentrée dans la parcelle, zone non traitée à respecter et délai avant récolte). ***Prix : 28 euros***

Chronique ovine

Des exemples de rations pour des brebis en milieu de gestation ou vides



Une ration adaptée pour ne pas laisser maigrir des brebis en milieu de gestation

S'il n'y a pas d'objectif de remise en état, une brebis en milieu de gestation (soit jusqu'à six semaines avant l'agnelage) est peu exigente au niveau alimentaire. En effet, ses besoins s'établissent à 0,8 UFL et 60 g de PDI par jour pour un poids de 70 kg et un état corporel de 2,5 à 3,5 sur une grille de 0 à 5, de très maigre à très grasse. Et force est de constater qu'avec une même ration, une brebis en état se maintien alors qu'une brebis maigre dans le même lot peut continuer à maigrir.

Du concentré avec la paille

Ainsi, des brebis en bon état en bergerie s'entretiennent avec une ration exclusivement à base de foin moyen de première coupe et sans légumineuses. Par contre, 200 à 300 g de céréales sont nécessaires si les brebis présentent un état corporel inférieur ou égal à deux. Si les brebis sont à la paille, il n'y a pas le choix : il faut ajouter de l'énergie dans la ration avec 500 g de céréales même si les brebis sont en bon état (orge, blé, triticale...en majorant de 20% s'il s'agit d'avoine car elle est beaucoup moins énergétique). Enfin, si les brebis sont à l'herbe, elles se satisfont d'herbe de qualité moyenne à médiocre.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/Ciirpo)



Tech Ovin

Des brebis pour notre avenir

Organisée par l'association Aposno (Association Pour l'Organisation du Salon National Ovin) et présidée par Claude Souchaud, la 10ème édition du Salon Tech Ovin se tiendra les 6 et 7 septembre prochains à Bellac, en Haute-Vienne, sur le thème *«Des brebis pour notre avenir»*.



«Si nous sommes fiers du chemin parcouru, nous sommes toujours délibérément tournés vers l'avenir», affirme Claude Souchaud. *«Avenir»* est d'ailleurs le nom d'un des huit pôles techniques du salon. Il permet aux visiteurs de suivre la démarche d'installation dans son intégralité, de la formation à la commercialisation. Un autre pôle rassemblera connaissances et savoir-faire des professionnels au sujet des chiens de troupeaux. Celui intitulé *«De l'herbe au revenu»* se focalisera, lui, sur le revenu des éleveurs, abordant les techniques d'autonomie fourragère et d'optimisation du pâturage. Quant au pôle consacré aux équipements et matériels d'élevage, il sera animé par les Chambres d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine qui présenteront les techniques liées à la distribution des aliments et celles permettant d'optimiser l'utilisation du tracteur.

Les professionnels de la génétique ovine française auront également leur pôle, tandis qu'un espace sera consacré au lait. Par ailleurs, le pôle *«Laine et tonte»* valorisera cette matière. Enfin, au volet viande, celle de l'agneau sera particulièrement mise en avant. À ces pôles techniques, s'ajouteront des mini-conférences sur des sujets aussi variés que *«Développement de vêtements de randonnée en laine mérinos d'Arles»*, *«Autonomie alimentaire : de nombreux leviers à actionner»* ou encore *«Lutter contre les maladies respiratoires des agneaux»*.

Animations, concours et exposants

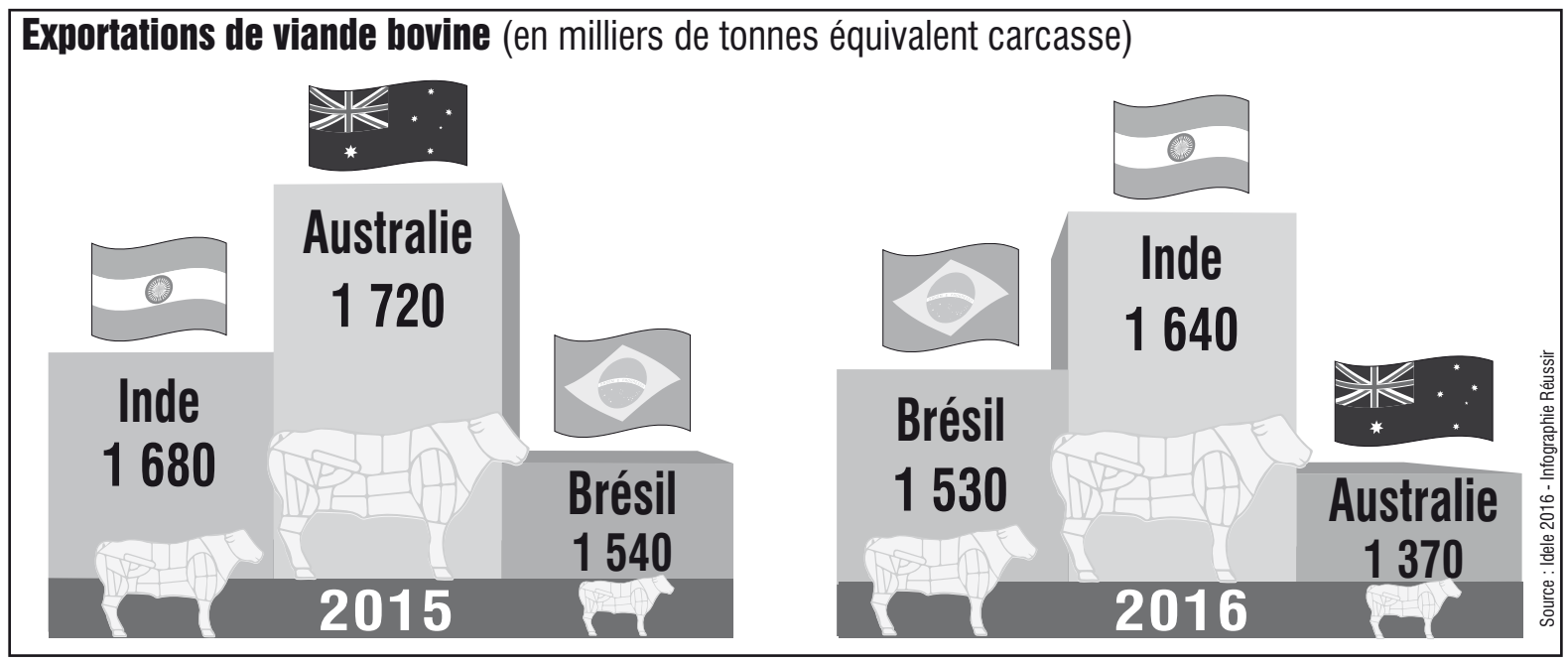
Évaluer ses acquis avec des experts en dressage de chiens de troupeaux ou assister à des démonstrations de découpes : voici quelques exemples d'animations auxquelles les visiteurs de Tech Ovin pourront assister. En outre, plus de trente races ovines seront représentées tandis que nul ne pourra repartir sans une visite inédite de la *«bergerie du futur»*.
D'autre part, plusieurs concours sont organisés à l'approche du salon. Tout d'abord, le concours *«Selfie»* qui consiste à se photographier avec un mouton, la récompense attribuée au vainqueur étant de 100€ et la date limite était fixée au 30 juin. Le concours *«Berger Futé»* a pour objectif de promouvoir les astuces mises en place par les bergers sur leurs exploitations et est doté d'un montant de 2 000€ à partager entre les trois lauréats. Plus convoité encore : le prix de l'Innovation Tech Ovin 2017. L'heureux élu recevra un film promotionnel d'une valeur de 1 600€. Enfin, les quatre affiches finalistes du *«Concours affiche»* ont été soumises au vote du public, le vainqueur ayant reçu la double récompense de devenir l'affiche officielle du 10ème Salon Tech Ovin et d'un chèque de 1 000€.

«Avec plus de 200 exposants, Tech Ovin présente une offre commerciale complète pour toute la filière ovine» mentionne le site dédié au salon. Toute la filière sera en effet représentée. Les soutiens ne manquent pas non plus, comme s'en réjouit Claude Souchaud : *«Soutenus par nos organisations nationales, FNO, Interbev Ovins, Races de France, Coop de France, pour la 1ère fois le Comité National Brebis Laitières et avec bien sûr le soutien de nos partenaires historiques, notre détermination à promouvoir l'élevage ovin national, en s'appuyant sur la dynamique de nos territoires est intacte»*.
Enfin, pour les impatients, Tech Ovin commence dès le 5 septembre avec une journée de visites des Ciirpo (centre interrégional d'information et de recherches en production ovine), Insem ovin (centre d'insémination) et exploitation agricole du lycée d'Atun.

Le graphique

L'Inde redevient le premier exportateur mondial de viande bovine

En 2016, l'Inde a exporté 1 640 milliers de tonnes équivalent carcasse (tec) de viande bovine à travers le monde. Le pays redevient ainsi tête de file de ce marché devant le Brésil et l'Australie, premier exportateur mondial l'année précédente. En effet, les exportations australiennes de viande bovine ont chuté de 20 % en 2016 en raison d'une baisse de la production de 2 100 milliers de tec. C'est un retour à la normale après deux années de record absolu en 2014 et 2015 du fait d'une décapitalisation dans les élevages en période de sécheresse. Quant à l'Inde, les exportations ont aussi baissé, mais de moindre ampleur. Elles ont reculé de 2 % en 2016 par rapport à 2015. Plusieurs raisons rendent *«plus qu'incertaines les évolutions de 2017»*, selon l'Idele : *«les effets encore marqués début 2017 de la démonétisation, la victoire électorale du Bharatiya Janata Party (BJP) dans l'État de l'Uttar Pradesh (berceau de la production de buffles et de l'industrie export), la résurgence d'un discours ultranationaliste souvent violent et les tensions qui s'accentuent pour l'approvisionnement du marché domestique»*, lit-on dans l'étude Viande bovine année 2016-perspectives 2017 de l'Idele.



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. BORGEOT Alain décédé le 24/08/2015 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218003939/FH.

AL213319595

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. PATEY Maurice décédé le 27/01/2016 à Laignes (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218008787/FH.

AL213319598

NOMINATION

INFINEO RECYCLAGE

SAS au capital de 1.000 euros
21200 Sainte-Marie La Blanche
753 707 454 R.C.S. Dijon

Modifications

Aux termes de l'assemblée générale du 31 mars 2017 : (i) il a été pris acte des démissions de Mathias LENAS,Fabien LEONARD et William JANSEN de leurs fonctions d'administrateurs ;(ii) Eric DESBONNETS demeurant 29,rue du Capitaine Ferber – 92130 Issy-les-Moulineaux ; Ralf Matthias RÜLH demeurant Jänickestrasse 91 – D14167 Berlin et Raphaël JAUMOTTE demeurant 13bis, place des Marronniers – 21700 Chaux ont été nommés en qualité d'administrateurs.

AL213319734

TRANSFERT DE SIÈGE

VINCENT RAVAUT

Société à responsabilité limitée
au capital de 77 500 euros
Siège social : RN 74 - Clos Royer
21550 Ladoix Serrigny
423 213 016 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 7 juillet 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VINCENT RAVAUT a décidé de transférer le siège social du RN 74 - Clos Royer, 21550 Ladoix Serrigny au Hameau de Buisson - Cidex 19 - 21550 Ladoix Serrigny à compter des présentes, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

La Gérance

AL2 13319735

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 12/05/2017 dans «Terres de Bourgogne» (21) concernant T-IDEAL. Il fallait aussi lire : Transfert du siège au 186 b avenue Jean Jaures 21000 Dijon

AL213319727

CESSION

CESSION

Suivant acte sous seing privé en date du 24 juillet 2017 à Saulieu, enregistré à la recette des Impôts de Dijon le 2 août 2017, dossier 2017 31341, référence 2017 A 01377

Monsieur Pierrick bougerolle, demeurant 42 rue du Marché - 21210 Saulieu, a cédé à la Sarl dénommée Pierrick bougerolle, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 7 500,00 €, dont le siège est situé 42 rue du Marché - 21210 Saulieu, immatriculée au Rcs de Dijon sous le numéro 829 827 203 :

Un fonds de charcuterie, boucherie, plats à emporter, commerce de produits divers d'alimentation, commerce de vins et de produits laitiers exploité 42 rue du Marché - 21210 Saulieu, moyennant le prix de cinquante-six mille cent quatre euros et soixante-dix-neuf centimes (56 104,79 €) s'appliquant :

. aux éléments incorporels pour la somme de 83 000,00 euros

. aux éléments corporels pour la somme de 26 000,00 euros

. à l'ensemble des créances, pour la somme de 8 017,70 euros.

. à l'ensemble du passif pour la somme de 60 912,91 €

La date de l'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1er juin 2017 et le fonds est depuis cette date exploité au siège social de l'acquéreur.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 42 rue du Marché - 21210 Saulieu,

Pour avis et mention.

AL213319738

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 11/08/2017

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BEAUNE: Terre agricole et à usage de parcours de golf. Objectif : Maintien du fermier en place et de l'unité du parcours de golf.

18 ha 48 a 80 ca - Le closeau: ZD-2-3-4-5-6-8-9

2 ha 45 a 40 ca - Le closeau: ZD-1 - Les gros pres: ZD-27-28 - Terre noire: ZC-78

COMBERTAULT: Terre agricole et à usage de parcours de golf. Objectif : Maintien du fermier en place et de l'unité du parcours de golf.

3 ha 60 a 20 ca - Pralion: ZC-1-4-5 - Pre recey et gros pres: ZA-108

LEVERNOIS: Terre agricole et à usage de parcours de golf. Objectif : Maintien du fermier en place et de l'unité du parcours de golf.

25 ha 45 a 06 ca - Chateloy court au loin: ZB-194[41]-227[43]-228[43] - Les grands sentiers: ZB-46-49-50 - Les petits sentiers: ZB-77 - Les toppes: ZB-32-33

7 ha 30 a 70 ca - Derriere chez l eveque: ZB-148[10] - La bataillere: ZC-57 - La maladiere: ZC-39-40-41 - Les gros pres: ZB-112 - Les terres noires: ZA-13 - Ligrolle: ZC-80-81-86

CHAUMONT-LE-BOIS: Terre, lande, bois - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles occupées.

33 ha 76 a 77 ca - Cote de vermeaux: ZI-3 - Devant de charmoy: C-651 - Envers d arbois: D-763-772 - Envers de la cote a l ane: D-257 - Envers des cordelieres: C-235-238 - Envers des rotieres: C-201 - La caure: ZB-34(A)-34(B)-36(B)-36(AJ)-36(AK)-36(AL)-41-42 - La courfaude: D-268-271-274-278 - La planchotte: ZA-28(B)-28(AJ)-28(AK)-29(A)-29(B)-34(J)-34(K)-36(J)-36(K)-36(L)-43(J)-43(K)-57[32](J)-57[32](K) - Le bas de mont de thoires: C-696[381]-717 - Les cordelieres: D-700(A) - Les plantes: ZA-85[4](J)-85[4](K) ZD-6(J)-6(K)-8 - Montceau jacquin: ZB-27(A)-27(BJ)-27(BK)-27(BL) - Replat des ensinges: D-737 - Replats de la combe d arre: D-497-507-516-522

OBTREE: Terre, lande, bois - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles occupées.

9 ha 17 a 57 ca - En beauregard: C-385 - En lyouse: ZB-32(J)-32(K)-34-35 - En reculaine: E-78-80 - En veauliot: E-186-218 - Envers de veau pourot: D-99-102 - Le cros: D-184 - Les brelies: E-25 - Les champs de reculaine: E-351

- Les chaumettes: E-305-306 - Les grioches: ZD-25 ZH-15 - Les vignes du banc: ZE-32 - Veau pourot: D-12

VANNAIRE: Terre, bois - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles occupées.

1 ha 36 a 75 ca - La creusotte: B-444 - Les jaccotines: C-38

VILLERS-PATRAS: Lande - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles occupées.

9 a 61 ca - Au petit fou: ZI-9

CURTIL-VERGY : AOC BOURGOGNE HAUTES – COTES – DE - NUITS - Objectif : Maintien de l'exploitant sur le foncier Bâti et non Bâti.

2 ha 25 a 87 ca - Saint vivant : AB-2(J)-2(K)-3-4(A)-4(BJ)-4(BK)-5(J)-5(K)

VOSNE-ROMANEE : AOC GRAND CRU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur le foncier Bâti et non Bâti.

5 ha 51 a 75 ca - De l'église : AC-197 - Romanée saint vivant: AC-230-231

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 04/09/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand - 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213319739

DISSOLUTION LIQUIDATION

S.A.S. COLOMBE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 40 000,00 euros
Siège social : Route de Châtillon
21400 Sainte Colombe Sur Seine
Siège de liquidation : Ets SCHIEVER
ZI - Rue de l'Etang
89200 Avallon
332 813 492 RCS Dijon

Avis de clôture de liquidation

Par décision en date du 25/07/2017, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Vincent PICQ de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite décision.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL213319421

SARL TRANSPORTS PELLICIOLI GERMAIN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 89 000,00 euros
114, rue du Général Leclerc
21530 Rouvray
RCS Dijon B 447 673 146

Suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 26 mai 2017 et sa mise en liquidation amiable.

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur Germain PELLICIOLI, domicilié 14, Route de Saint Andeux 21530 Rouvray, lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé 14, Route de Saint Andeux 21530 Rouvray. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis, le liquidateur,

AL213319737

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Dijon du 01/08/2017 a été constituée une SASU nommée :MULTISERVICES AUTO DIJON SASU

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous pays: le nettoyage et l'entretien de locaux industriels, professionnels et commerciaux.Le lavage, le nettoyage, l'entretien de véhicules ainsi que l'achat et la vente de véhicules, vente de produits de nettoyage et entretien.

Capital : 100 €

Siège social : 4 Rue Charles le Téméraire 21800Chevigny-Saint-Sauveur

Durée : 99 ans

Transmission des actions : libre

Président : M. FLORIAN MAURICELE-KIEFFRE, 4 Rue Charles le Téméraire, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL213319732

SOLUBOX

SARL au capital de 15 000 €
10 rue Romelet 21600 Longvic

Aux termes d'un assp à Longvic en date du 25.07.2017, il a été constitué, pour 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Dijon, une société présentant les caractéristiques ci-dessus et les suivantes :

Objet social : L'activité de location d'espaces de stockage ou de boxes sécurisés pour l'entreposage de meubles ou marchandises par des professionnels ou particuliers.

Gérance : Niels JULHIET demeurant 11 grande rue 21310 Belleneuve.

AL213319736

NIÈVRE

TRANSFERT DE SIÈGE

AU BON MARCHE

SASU au capital de 5.000 €
Siège Social : 19, Grande Rue
58220 Donzy
830 768 529 RCS de Nevers

Par AGE du 08/08/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 46 Bis Rue du Général Leclerc 58220 Donzy, à compter du 08/08/2017 ;

Mention au RCS de Nevers

AL583319754

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

CABINET DE COURTAGE D'ASSURANCES BRUNELLE-PELLETIER

SARL au capital de 144.000 euros
Siège social : 7, rue de Rémigny
58000 Nevers
818 870 057 RCS Nevers

Il résulte des décisions de l'associé unique du 31 juillet 2017, les modifications ci-après à publier :

Anciennes mentions

Siège social : 7, rue de Rémigny – 58000 Nevers

Immatriculation : RCS Nevers

Nouvelles mentions

Siège social : «Lasserre» - 24250 Castelnaud la Chapelle

Immatriculation : RCS Bergerac

Pour avis, le gérant

Alexandre BRUNELLE

AL583319755

MODIFICATION DE CAPITAL

LES JARDINS DU CENTRE

SAS au capital de 466.344 €
porté à 537.624 €
Route de Fourchambault
58640 Varennes Vauzelles
341 763 548 RCS Nevers

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 14 avril 2017 et des décisions du Président en date du 5 mai 2017, il a été décidé :

- de réduire le capital social d'une somme de 448.704 € par absorption des pertes et annulation de 18.696 actions

- d'augmenter le capital social d'une somme de 519.984 € par création de 21.666 actions nouvelles d'une valeur de 24 € à libérer par compensation avec une créance liquide et exigible détenue par l'associée unique sur la société.

En conséquence, le capital social est désormais d'un montant de 537.624 € divisé en 22.401 actions de 24 € de nominal.

Les articles 7 et 8 des statuts sociaux ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

Le Président

AL583319740

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

PROTHESES DENTAIRES J.B.

SARL au capital de 150.000 €
Siège Social : 2 c, rue de Satinges
58320 Pougues les Eaux
487 742 793 RCS Nevers

Suivant décision du 29 juillet 2017, l'associé unique a décidé de porter le capital de 3.000 € à 150.000 €.

Pour avis, Jean-Baptiste MOINY

AL583319752

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maître Emilie CLEME
10 Avenue Saint Just – 58000 Nevers
TEL : 03.86.21.96.41
Maître Martine MESPELAERE
37 Avenue Jean-Baptiste Lebas
59100 Roubaix
TEL : 03.28.36.94.42

A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au palais de justice de Nevers
Place du palais
Le Mardi 19 Septembre 2017 A 10H30

Une maison à usage d'habitation

Sise à LA-NOCLE-MAULAIX, 95 a Champ Auray

Reprise au cadastre de ladite ville

Section c n°471 pour 47 a 29 ca

Classe énergie : F

Mise à prix : 10 000,00 €

(DIX MILLE EURO)

Visites prévues les 23 et 30 août 2017, de 14h00 à 15h00

Consultation du cahier des conditions de vente au Palais de Justice de Nevers

AL583319692

MODIFICATION DE STATUTS

JD HOLDING

Société Anonyme
transformée en Société Civile
au capital de 38 188,48 €
Ancien siège social :
49, rue Docteur Faucher
58320 Pougues les Eaux
Nouveau siège social :
54, Boulevard Camille Dagonneau
58640 Varennes Vauzelles
383 666 062 RCS Nevers

Il résulte d'une AGE du 23/06/2017 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :

- Forme :

Ancienne mention : SA

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de ALLUY:

28 a 60 ca - Les tessonges: B-774-775

Cmne de SAINT-AMAND-EN-PUISAYE

Avec bâtiments habitation et exploitation:

96 a 16 ca - Les billiens: B-348-352-354-355-356-357-719[353]-720[353]-721[353] ZH-44

Cmne de SERMAGES:

2 ha 44 a 05 ca - Buisson sanglier: ZP-43

Cmne de TRACY-SUR-LOIRE:

18 ha 51 a 90 ca - Beauregard: D-1443-1457 - Derriere les chaumes: ZI-98 - La perriere botte: C-1058[568] - La sablonniere: D-1471 - Le bois du fourneau: D-414 - Le champ de lopin: ZE-245 - Le champ du cormier: ZH-69-70-77-79 - Les berlais: ZE-212(*)-213-214-216-321[215] - Les bois de la manche: D-479 - Les bouelles: D-1654 - Les champs de la caille: B-1783-1784 - Les champs de la fontaine: D-1625 ZE-221(*)-233-234(*)-235(*)-236(*)-237(*) - Les champs de maltaverne: ZI-48-49 - Les champs des noyers: B-1166 - Les colombiers: ZI-66 - Les grandes hates: B-1262 - Les grapillats: D-331(*) - Les iles: B-1636 - Les iles de tracy: E-143 - Les mardrelles: ZH-63 - Les pres de berge: ZE-171-279[181] - Les quenaudes: D-1702-1703 - Les queues de pres: ZE-261[190]-263[191]-271[185] - Les vallees d orleans sud: B-727 - Les vallees de vilmoy: C-451 - Les vignes de narlou: D-1518-1524-1528-1564

Et, par extension, Cmne de COSNE-COURS-SUR-LOIRE:

45 a 15 ca - Les mouilleres: D-383-540[397] - Les patureaux des foins: BI-169-173 - Les quatre chemins: D-342-354(*)

Cmne de VILLAPOURCON:

17 ha 02 a 48 ca - Bois de guitoury: D-2246[235](A)-2246[235](BJ)-2246[235](BK) - Champ de la vente: D-236

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 04/09/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL583319753

Nouvelle mention : Société Civile

- Siège social :

Ancienne mention : 49, rue Docteur Faucher – 58320 Pougues les Eaux

Nouvelle mention : 54, Bd Camille Dagonneau – 58640 Varennes Vauzelles

- Objet social :

Ancienne mention : Gestion de participations dans société d'exploitation de commerce de restauration rapide à enseigne Mc Donalds à l'exclusion de toute autre enseigne

Nouvelle mention : Acquisition, détention, gestion et animation des filiales et participations de la société - Acquisition, administration et gestion, par bail ou autrement, de tous biens et droits immobiliers

- Administration :

Anciennes mentions :

PDG : Mr Didier JUDET dt à Varennes Vauzelles (58) – 54, Bd Camille Dagonneau

- Administrateurs : Mme Evelyne JUDET et Mr Pierre PILARSKI

Nouvelle mention : Gérant : Mr Didier JUDET susnommé

- Commissaires aux Comptes :

Anciennes mentions :

CAC Titulaire : Mr Claude GETTE

CAC Suppléant : CABINET DANIEL BOURRET ET ASSOCIES

Nouvelle mention : Néant

Pour avis

AL583319748

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI HOTEL DE LA POSTE

Capital de 152.45 euros
Siège social : 9 Place Emile Zola
58500 Clamecy
SIREN 351 991 708 R.C.S Nevers

Le 30 Avril 2017, l'AGE a décidé la dissolution anticipée à compter du 30 avril

2017. M Denis GUENOT demeurant 9 rue de Vaugorges 58500 Clamecy, a été

nommé liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé 9 Place Emile Zola 58500 Clamecy.

Pour avis

AL583319727

SCI DU 16 RUE DE LA GRAVIERE

Capital de 32 700 euros
Siège social
16 rue de la Gravière 58500 Clamecy
SIREN 403 692 502 R.C.S Nevers

Le 30 Avril 2017, l'AGE a décidé la dissolution anticipée à compter du 30 avril 2017. M Denis GUENOT demeurant 9 rue de Vaugorges 58500 Clamecy, a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé 9 Place Emile Zola 58500 Clamecy.

Pour avis

AL583319728

SARL ARTI

L'AGO de la société ARTI, SARL au capital de 10 000€, Le Champ Radis, 58800 Marigny sur Yonne, 533 565 024 RCS Nevers a approuvé, le 3.8.2017, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Aarsen Pieter, 7 Rue des Crêts, 58800 Chitry les Mines pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société au 3.8.2017.

Mention au RCS de Nevers

AL583319749

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/06/2017, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JET DIFFUSION

Objet social : conseil dans le secteur du bâtiment et les aménagements des ERP. achat, vente de tous produits liés au bâtiment, construction,

Siège social : 47 bis rue Henri Bouquillard, 58000 Nevers.

Capital : 500 €

Durée : 99 ans

Président : M. MARTINET Dominique, demeurant 29, rue de l'olivier 2070 La Marsa, TUBISIE

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?

✓ Paiement par carte bancaire
✓ Attestation de parution par fax ou mail
✓ Relecture attentive de vos annonces avant parution
✓ Modèles d'annonces à votre disposition
✓ Devis sur simple demande

Terres de Bourgogne
du LUNDI au VENDREDI dès 8h00

Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02

droit à une voix.
Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas.
Immatriculation au RCS de Nevers

AL583319747

YONNE

NOMINATION

**AVOCATS
VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER
Société d'Avocats inter-Barreaux
AUXERRE & SENS
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens Tel : 03.86.52.60.00**

ALFAJE

**Société Anonyme
au capital de 5 358800 euros
Siège social : RN 6
Route de Lyon - 89100 Maillot
705 680 015 RCS Sens**

Avis
Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2017, il a été décidé de nommer la société BDO IDF domiciliée à Versailles (78000) 7 rue du Parc de Clagny, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société BDO France - ABPR Seine & Yonne et de nommer la Société DYNA AUDIT domiciliée à Paris (75008) 35 rue de Rome, en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la Société DYNA 2.Pour avis, le Conseil d'administration.

AL893319896

**AVOCATS
VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER
Société d'Avocats inter-Barreaux
AUXERRE & SENS
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00**

CDM PUYNESGE

**Société Anonyme
au capital de 350000 euros
Siège social : 22 route de Chamvres
89300 Joigny
302 043 187 RCS Sens**

Avis.
Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2017, il a été décidé de nommer la société BDO IDF domiciliée à Versailles (78000) 7 rue du Parc de Clagny, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société BDO France - ABPR Seine & Yonne et de nommer la Société DYNA AUDIT domiciliée à Paris (75008) 35 rue de Rome, en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la Société DYNA 2.
Pour avis, le Conseil d'administration.

AL893319897

DROIT DE PRÉEMPTION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND SÉNONAIS

Institution du droit de préemption des PLU

Par délibération en date du 06/07/2017, le conseil communautaire a approuvé l'institution du périmètre de droit de préemption urbain sur l'ensemble des PLU existants de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.
La délibération est affichée au siège de la CAGS et des mairies.

AL893319890

TRANSFERT DE SIÈGE

SASU CHEZ SERVICES

Il est donné avis de modification le 15/07/2017 de la SASU CHEZ SERVICES 820 280 758 immatriculée au RCS de Sens.
Changement de siège social :
Ancien siège : 1 rue du Groupe Kleber 89100 Sens
Nouveau siège : Centre Commercial Carrefour Maillot à Sens

AL893319862

SARL JFA

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 4 Rue d'Austerlitz
75012 Paris
402594485 RCS Paris**

Personne habilitée à engager la société :
Monsieur André Philippe WALERACK, Gérant, 9 Rue Regnier 89340 Villeblevin.
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 Mai 2017, il résulte que:
Le siège social a été transféré au 9 Rue Regnier 89340 Villeblevin, à compter du 31 Mai 2017.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 402594485 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis,

AL893319891

SARL PERMACLEAN FRANCE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7.800 euros
Siège social : 4 Rue d'Austerlitz
75012 Paris
712029032 RCS Paris**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Mai 2017, il résulte que:
Le siège social a été transféré au 9 Rue Regnier 89340 Villeblevin, à compter du 31 Mai 2017.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 712029032 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Monsieur André Philippe WALERACK, Gérant, 9 Rue Regnier 89340 Villeblevin
Pour avis,

AL893319892

SOCIETE D'EXPLOITATION MOQUETT'NET

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 4 Rue d'Austerlitz
75012 Paris
330111774 RCS Paris**

Personne habilitée à engager la société :
Monsieur André Philippe WALERACK, Gérant, 9 Rue Regnier 89340 Villeblevin.
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Mai 2017, il résulte que:
Le siège social a été transféré au 9 Rue Regnier 89340 Villeblevin, à compter du 31 Mai 2017.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 330111774 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis,

AL893319893

JEROM'AGENCEMENT

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
6 rue des Rollins - 89800 St Cyr les Colons
824 337 893 RCS Auxerre**

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une décision en date du 22 juin 2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 6 rue des Rollins - 89800 St Cyr les Colons au 44 Avenue de la Tournelle 89000 Auxerre à compter du 1er août 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, la Gérance.

AL893319901

SCGP S ET A JOET

**Société civile
au capital de 97 300 euros
3 B route des Chollets
89116 Sépeaux-Saint Romain
753 312 958 RCS Sens**

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2017, a décidé de transférer le siège social à Sépeaux-Saint Romain (89116), 41 bis rue de la Sablière.
Pour avis, la gérance.

AL893319895

MODIFICATION DE STATUTS

**AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00_**

PINEAU S.C

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 57 bis route de Montargis
89300 Joigny
803 564 830 RCS Sens**

Avis de transformation.
Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 30juin 2017, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la société, l'objet, le siège, la durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 500 euros. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession par l'associé unique, doit être autorisée par la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président de la société: la Société PINEAU-BANESSY, société par actions simplifiée au capital de 170000 euros, dont le siège social est à Saint-Laurent-de-la-Prée (17),335 Route Impériale et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 811 024 355 RCS La Rochelle, représentée par Monsieur Christophe PINEAU, Président. Commissaires aux comptes nommés : La société MARINE AUDIT, domiciliée 8 rue Pelée - 75011 Paris ,titulaire, Madame Mathilde CHEDRU, domiciliée 23 rue Allard – 94160 Saint-Mand2, suppléant.
Pour avis, Le Président.

AL893319894

CESSION

**Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à
Saint-Sauveur-en-Puisaye
(Yonne)
17, rue Saint Claude**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 1er août 2017, enregistré au service des impôts des entreprises d'Auxerre le 10 août 2017, bordereau 2017/507, case n° 2, ext 1410, a été cédé par :
Mademoiselle Marion, LECOEUR, commerçante, demeurant à FONTENOY (89520) 34 rue Principale , célibataire, née à AUXERRE (89000) , le 23 mai 1984.
A la Société dénommée SARL LE FONTENOY, Société à responsabilité limitée au capital de 3000 €, dont le siège est à FONTENOY (89520) , 34 rue Principale , identifiée au SIREN sous le numéro 830 224 424 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.
Le fonds de commerce de bar, hôtel, restaurant, plats préparés à emporter exploité à Fontenoy (89520) 34 rue Principale, lui appartenant, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Auxerre sous le numéro 507 999 324.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 24 juin 2017 par la prise de possession réelle lesdits biens étant à cette date de toute location ou occupation.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE-
CINQ MILLE EUROS (55 000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR),
- au matériel pour QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Maître Sébastien FOSSOYEUX, notaire susnommé.
Pour insertion
Le notaire.

AL893319904

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI BANCO

Le 10.07.2017, l'age de la SCI Banco, capital 6860,21€, 2 r des meaux Pres 45290 Varennes Changy, 389755000 RCS Orléans, prend acte du décès du gérant Hector Azoulay en date du 01.07.2017, et nomme en qualité de nouveau gérant Dominique Sasseigne à compter du 10.07.2017. L'age décide du transfert du siège social au domicile du nouveau gérant Dominique Sasseigne sise 12 r de la vallée 89140 Lixy. Objet: location immobilière, durée: 99 ans. Rad Orléans, immat Sens.

AL893319821

**Etude de
Maître Olivier XIBERRAS,
Notaire
7 rue Philippe Verger
89130 Toucy**

SOCIETE CIVILE IMMOBILIER DE LA BRIQUETTERIE DE COURBOISSY

**Courboissy
89120 Charny Orée de Puisaye
RCS Sens 387836588**

Aux termes d'une assemblée générale en date du 8 juin 2017, Madame Isabelle GILLOT née PAILLOT demeurant à Charny Orée de Puisaye (89120), Chemin de la Vallée, Madame Claire GILLOT demeurant à Toucy (89130), 11, Rue du Chêne et Madame Laurence QUIRIE née GILLOT demeurant à Aiffres (79230), 391, Rue Saint Maurice ont été nommées co gérantes rétroactivement à compter du 24 mai 2016 en remplacement de Monsieur Roland GILLOT, décédé.
Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.
Pour Avis

AL893319902

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
CLÔTURES ÉLECTRIQUES PERMANENTES
LE + GRAND CHOIX DE LA RÉGION
Ronces, grillages, barrières d'herbage 2 à 6 m.
12, Rue de la Coopérative
21320 Pouilly en Auxois - Tel. 03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

DISSOLUTION LIQUIDATION

GALERIE MAILLA

**SASU au capital de 1500 €
Siège social : 5 rue du moulin,
St Martin sur Oreuse
89260 Thorigny-sur-Oreuse
801 597 907 RCS de Sens**

L'AGE du 10/10/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Mme DESTHUILLIERS Geneviève, demeurant 8 rue Paul Bert, 89100 Sens, et fixé le siège de liquidation au siège social. La correspondance sera adressée 8 rue Paul Bert, 89100 Sens.
Modification au RCS de Sens

AL893319906

AVIS DE CONSTITUTION

SCI JAG IMMO

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Venouse (Yonne) du 8 août 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI JAG Immo
Siège social : 4 Route de Venouse 89230 Rouvray
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Karl DESPRES et Madame Alexandra DESPRES, née SALISSON, demeurant ensemble 4 Route de Venouse, 89230 Rouvray,
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis, la Gérance

AL893319899

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 juillet 2017 à Auxerre, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : BR TRANSBOURGOGNE
Forme : Société à responsabilité limitée
Objet : Transport public routier de marchandises avec véhicules de moins de 3,5 tonnes
Capital social : 14 000 euros
Siège social : 4 Impasse du Thureau - 89250 Seignelay
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Gérants : Kamal HAFFAF et M. Adnan BELARBI, demeurant 4 Impasse du Thureau - 89250 Seignelay
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis et mention, les gérants.

AL893319905

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

Les offres d'emploi de l'APECITA

AR007151 - HAUT RHIN
EMPLOYE VITICOLE - FUTUR CHEF DE CULTURE H/F
Domaine viticole familial (11 ha) avec projet de conversion en agriculture biologique. Sous la responsabilité du gérant, vous serez chargé de réaliser les travaux viticoles (de la taille aux vendanges) et quelques travaux en cave (préparation et post vendanges, aide à la vinification). Vous serez amené à encadrer des saisonniers en période de forte activité, et une petite équipe de vendangeurs. Vous pourrez aussi être associé aux réflexions concernant les pratiques et projets de l'exploitation (Poste évolutif). BAC/BAC+2 Viticulture-oenologie ou équivalent expérience. Maîtrise impérative de la taille et de la conduite de tracteur. Compétence souhaitée en encadrement. Rigueur indispensable. Personnalité consciencieuse, force de proposition et d'organisation bienvenue pour faire évoluer les pratiques du domaine. Certiphyto apprécié. CDI avec période d'essai à pourvoir dès que possible (en amont des vendanges idéalement). Temps de travail annualisé.

AR007489 - FRANCHE COMTÉ ; BOURGOGNE ; CENTRE ; RHÔNE ALPES ; AUVERGNE LIMOUSIN
COMMERCIAUX RELATION CULTURES H/F
Industriel de la fertilisation recrute pour son département spécialités, plusieurs Commerciaux Relation Cultures H/F. En partenariat avec un réseau de distributeurs, vous serez chargé de vendre, animer et faire vendre nos produits auprès d'une clientèle d'agriculteurs. Package : Home Office (Ordinateur et téléphone), véhicule commercial, frais de route. Postes en CDI à pourvoir rapidement sur les régions : Franche Comté ; Bourgogne ; Centre ; Rhône Alpes ; Auvergne Limousin.

AR007462 - HAUTE-SAONE
CONSEILLER SPECIALISE SYSTEMES HERBAGERS H/F
OPA. Analyse et valorisation des données produites lors des 3 années d'un projet CASDAR sur les prairies permanentes. Participation à la conception d'un outil d'appropriation à destination des conseillers et des agriculteurs. Assurer l'information et le conseil auprès des agriculteurs sur les questions relatives aux systèmes herbagers. Développer et coordonner les initiatives locales et départementales (formations, actions terrain, ...). Formation ingénieur ou équivalent, spécialisé Elevage et Environnement. Connaissances du monde agricole. Première expérience souhaitée. Maîtrise des outils informatiques de bureautique. Qualités relationnelles, aptitude à la communication, à l'animation et au travail en équipe. CDD 14 mois. Poste à pourvoir dès accord.

AR007302 - BAS RHIN
OUVRIER AGRICOLE H/F
Exploitation agricole en grandes cultures. Le mois d'août sera consacré à la construction d'un cribs à maïs (pose de grillage, terrassement, etc.) A partir de septembre se déroule la récolte du maïs. Personne débrouillarde, autonome, responsable et dynamique. Expérience en conduite de tracteur exigée. Poste à pourvoir de suite. CDD 2 mois mini. Rémunération SMIC.

AR007393 - RÉGIONS ALSACE ET FRANCHE-COMTÉ
INGÉNIEUR D'AFFAIRES HYBRIDES H/F EN CDI
Pour la filiale semences de son client. Idéalement basé sur le département du Haut Rhin, axe central pour mener à bien votre mission, vous intervenez sur les Régions Alsace et Franche - Comté. Sous la responsabilité du Chef de Région, vous intervenez auprès d'une clientèle de professionnels (distributeurs, coopératives, négoces). Vous développez des ventes de semences hybrides (maïs, colza, tournesol et sorgho). Vous pouvez plus ponctuellement être en relation directe avec l'utilisateur final (agriculteurs). Vous aurez à coeur de maintenir et développer l'activité déjà existante. Vous évoluez dans un contexte fortement concurrencé. Justifier obligatoirement d'une formation en agronomie ou agricole, 1ère expérience technique ou commerciale en milieu agricole. Organisé et rigoureux dans votre fonctionnement. Ce poste implique un fonctionnement en home office. Bases de l'alsacien souhaité. Vous disposerez d'un PC, tél portable, box internet, voiture de fonction. Poste à pourvoir dès à présent. CDI. Statut et rémunération à déterminer en fonction de votre niveau et expertise.

AR007417 - GRAND EST, CHAMPAGNE-ARDENNE, MARNE
CHARGÉ DE MISSION H/F
Association Régionale de promotion et développement de l'agriculture biologique. Animation de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB) et du GAB de l'Aube. BAC+4/+5. Master ou Ingénieur en agriculture, environnement ou géographie. CDI à plein temps.

AR007395 - BAS-RHIN 67
VACATAIRES PAC H/F
Organisme public. Opérateur graphique gestion administrative pour l'instruction des dossiers de demande d'aides PAC 2017. Photo interprétation et mise à jours de données graphiques. BAC+2. Goût pour le travail en équipe, sens relationnel, connaissance logiciel cartographie souhaitée. Contrat 3 mois. 35 heures/semaine. Rémunération SMIC.

AR007222 - BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
CHARGE DEVELOPPEMENT RURAL H/F
Administration. Réaliser la mise en œuvre des PDR (programmes de développement rural) 2014-2020 : appui technique et réglementaire, calcul des aides, préparation des outils de gestion, formations aux utilisateurs. Bac+3 mini. Connaissance du secteur agri-rural. Bonne maîtrise des tableurs avec formules de calcul. CDD 12 mois. 1761€ brut/mois. A partir de mi septembre.

AR007350 - JURA
CONSEILLER TECHNICO-COMMERCIAL PRODUCTION VÉGÉTALE H/F
Important Groupe Coopératif. Gestion commerciale terrain. Collecter des informations et statistiques nécessaires à l'élaboration de la stratégie commerciale. Gérer et communiquer sur les performances. Assurer le suivi technique. Bac+2/3. Expérience des marchés en production végétale. Notions en environnement, en micro-économie. CDI.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 •Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

Agrinumérique

Cofarming : le «faire ensemble» en réseau

Les plateformes collaboratives fleurissent sur le net. Leur objectif : améliorer la compétitivité des exploitants agricoles.

«L'agriculture s'est toujours structurée autour du «faire ensemble» et ce, à différentes échelles : entraide entre agriculteurs, mise en commun des moyens de production (assolement…), mutualisation d'un ensemble de moyens de production (Gaec), action de groupes (organisations professionnelles agricoles notamment). C'est une production extrêmement organisée depuis 1960. Le faire ensemble fait partie des gènes de l'agriculture. Or, le contexte économique a énormément évolué (marchés volatils, baisse des soutiens) et l'agriculture doit faire face à de nombreux enjeux : environnemental, social et économique pour répondre à trois questions : comment vivre de son métier ? Comment produire mieux avec moins ? Et comment concilier vie professionnelle et vie privée ? Le numérique permet de continuer à «faire ensemble» mais différemment. C'est un multiplicateur de possibilités», souligne Marion Seiller de WeFarmUp et animatrice de l'écosystème des entreprises de cofarming.

Révolution numérique

Les plateformes de partage bousculent les codes et se situent au cœur du numérique. Elles tirent leurs revenus de la mise en relations et dégagent une valeur économique de la coordination de millions d'individus et d'entreprises. C'est l'économie collaborative. Elle repose sur la confiance et la communauté. Ces start-up qui proposent du faire ensemble ont su saisir le virage du numérique. «*Le numérique c'est la fin de l'interlocuteur unique. La construction pyramidale des réseaux agricoles se transforme en structures plus horizontales, où chacun peut être acteur. En connectant toutes les exploitations agricoles, les plateformes de Cofarming rendent visibles des biens, des actifs, de la production, du temps et des talents sans délai. Notre principal frein au développement réside dans les relations dématérialisées.*»



Nous sommes aux prémices des plateformes de partages agricoles en France. La première à se lancer fut WeFarmUp en 2015 - plateforme d'échanges de locations de matériels agricoles. Elle compte aujourd'hui 4 300 membres et environ 4 500 matériels disponibles à la location.

Un florilège de plateformes de partages

Si WeFarmUp a été la pionnière dans ce domaine, on voit apparaître depuis quelques mois, en France, de nombreuses start-up : Échangeparcelle facilite l'échange des parcelles éloignées entre agriculteurs intéressés, AgriFind est une plateforme web de mise en relations dédiée au monde agricole, donnant possibilité aux agriculteurs de valoriser leur savoir auprès d'autres exploitants désireux de progresser dans leur métier, FarmLeap a pour ambition de procurer à ses utilisateurs des références sur l'ensemble de la conduite de leurs exploitations. Laballeronde cherche à faire connaître les stocks de fourrages et de paille disponibles à proximité des exploitations. Yojob-agriculture.fr est une plateforme consacrée à l'emploi agricole. Travaux-agri.fr et Prestagri.com permettent de déposer ou de trouver des offres de prestations de travaux agricoles...

CYRIELLE DELISLE

Un livre blanc

Les acteurs d'un mouvement baptisé le *cofarming»* souhaitent promouvoir une nouvelle vision et l'avènement de nouveaux modes d'organisations grâce au numérique. Dans un livre blanc publié en février, ils expliquent ce terme qui consiste selon eux à «*valoriser la puissance d'internet en matière d'intermédiations pour mettre en relations les agriculteurs au-delà du simple voisinage. La mise en réseaux des exploitations agricoles et des agriculteurs permet, de manière loyale et transparente, de nouvelles rencontres, de nouveaux partages et démultiplie les opportunités.*»
Livre blanc disponible gratuitement sur internet cofarming.info/

Bâtiment

Réfléchir à l'intégration paysagère de son bâtiment

Un conseiller architecture, urbanisme et environnement peut accompagner l'agriculteur dans son projet de construction ou d'extension.



«La qualité du cadre de vie: est d'intérêt public mais résulte de la somme des projets privés», indique une assistante architecturale et paysagère au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Drôme. Créé dans le cadre de la loi sur l'architecture, en 1977, un CAUE est une association, loi 1901, chargée de fournir des informations et des conseils à toutes les personnes désireuses de construire un bâtiment, que ce soit un particulier, un professionnel ou même des élus. Ces organismes sont ainsi amenés à se prononcer sur la qualité architecturale et la bonne insertion d'un bâtiment sur un site. Ils ne sont en aucun cas chargés de la maîtrise d'œuvre. *«En effet, le CAUE peut accompagner les agriculteurs dans leurs démarches : nous assurons des permanences gratuites organisées dans différents territoires drômois. Nous répondons à toute question d'architecture, d'urbanisme, d'insertion des projets dans le paysage. Nous préconisons l'intégration du bâtiment dans l'environnement. Nous sommes en accompagnement et ne réalisons pas de plans. Le CAUE est un organisme de conseil. Ces conseils visent à assurer la qualité urbanistique et architecturale des aménagements et des constructions ainsi que leur bonne insertion paysagère dans le site environnant, urbain ou rural. Généralement, les permanences se déroulent dans les locaux des structures assurant ces dernières»*, explique Carole Ollier, assistante de direction et responsable du pôle gestion administrative et pôle graphisme au CAUE de la Drôme.

Des conseils adaptés au monde agricole

Beaucoup de liens avec la filière agricole ont été développés par les CAUE. Certains ont monté des chartes architecturales et paysagères comme celui de l'Isère. Walter Acchiardi, adjoint de direction au CAUE de la Drôme, connaît bien la complexité des projets agricoles : *«Ils bénéficient de budgets limités. Ce sont de grands programmes, assez imposants sur les sites. Il ne faut pas rater leur insertion dans le paysage»*. En Isère, ce sont 54 architectes qui se déplacent gratuitement. Ces derniers guident les agriculteurs dans leur réflexion. Mais, prudence, les architectes du CAUE ne réalisent en aucun cas des plans définitifs. Les professionnels poseront seulement les principes fondateurs et pressentiront l'implantation. Ils prendront en compte la vente directe et son développement futur qui nécessitera un bâtiment nouveau ou une extension. Ils regarderont l'aspect du bâtiment et son inscription au patrimoine historique. Ils pourront répondre aux différentes questions des exploitants comme : peut-on valoriser un bâtiment historique et éviter de transférer toutes les fonctions dans le bâtiment ?
Les exemples de rénovation, d'extension de bâtiments anciens, de corps de ferme anciens pour aménager par exemple une distillerie de whisky dans le Royans-Vercors sont nombreux. *«Avant toute construction, il faut aussi réfléchir à l'articulation entre les anciens et les nouveaux bâtiments ou encore intégrer les différents flux de travail, d'accueil ou d'espace domestique. Une nouvelle construction doit avant tout optimiser les conditions de travail. Elle peut d'ailleurs permettre de gagner du temps. Il ne faut pas que l'exploitant s'épuise à faire des allers-retours inutiles. Cet aspect a aussi un impact sur le traitement des sols»*, précise Serge Gros, directeur du CAUE de l'Isère.
«Bien sûr, nous préconisons l'utilisation du bois local, c'est, une préoccupation permanente du CAUE de la Drôme. L'autoconstruction est un phénomène répandu. Elle est parfois compliquée à mettre en œuvre», précise Carole Ollier avant de conclure : *«quant à la valorisation des bâtiments anciens, ils sont souvent inadaptés aux nouvelles normes, ce qui la rend un peu plus complexe.»*

PIERRE-LOUIS BERGER

Conseils et formations»

Pour bénéficier de l'expertise d'un CAUE, les agriculteurs doivent se rapprocher de leur commune ou des intercommunalités. Des CAUE ont conclu des conventions avec ces collectivités locales. Le CAUE de la Drôme par exemple propose, outre les conseils et l'accompagnement aux agriculteurs et aux collectivités, des formations de maître d'ouvrage et de professionnels sur les thèmes de l'urbanisme durable, de la qualité architecturale, environnementale et paysagère des projets de construction et d'aménagement.

la p'tite graine

la page interdite aux grands

C'est quoi une génisse ?

Pour produire du lait, une vache doit donner naissance à un veau. En élevage bovin, cela s'appelle le vêlage. Avant d'avoir eu son premier veau, la jeune femelle est appelée « génisse ».



©Germain Schmitt

Il existe de nombreux mots pour désigner une génisse : on l'appelle « vachette » dans les Landes, « taure » au Québec. Dans les races allaitantes, c'est-à-dire celles qui sont destinées à la production de viande, la très jeune génisse est aussi appelée « laitonne » ou « broutarde ».

Pour les producteurs de lait et de viande, les génisses sont l'avenir du troupeau : ce sont les futures mères, celles qui permettent de renouveler le cheptel et par lesquelles se diffuse le progrès génétique. Une génisse « pleine » est une jeune vache qui a été inséminée et qui donnera son premier veau, le plus souvent vers l'âge de 3 ans. Comme chez les humains, on la désigne sous le nom de « primipare ».

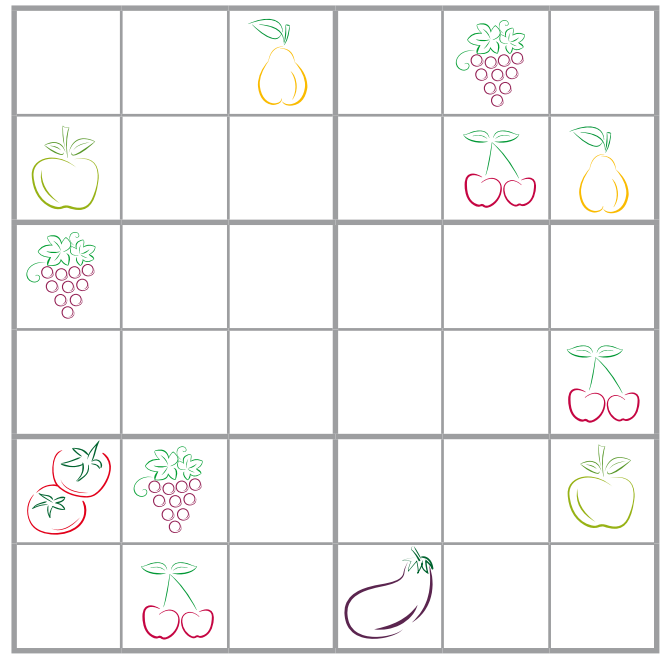
Sur le plan technique, l'objectif est que le premier vêlage («l'accouchement») se passe bien et qu'elle fasse une bonne carrière, c'est-à-dire qu'elle donne du lait de qualité, ou de bons reproducteurs. L'élevage des génisses démarre dès la phase de préparation au vêlage : une alimentation adaptée et de bonnes conditions de vêlage sont des préalables indispensables pour bien commencer une carrière de vache.

Une génisse est une vache qui n'a pas vêlé

Quand on achète de la viande chez le boucher, ce n'est pas évident de faire la différence entre génisse, vache, bœuf, taureau... Le terme « viande de bœuf » recouvre en effet différentes catégories d'animaux. La viande de génisse de race allaitante ou de race mixte (montbéliarde, simmental) est prisée, car elle est très goûteuse. Le foie de génisse est lui aussi un vrai régal... à condition d'aimer le foie !

Sudoku • Complète chaque case vide avec un dessin

Chaque forme doit être présente une seule fois sur :
chaque ligne / chaque colonne / chaque région (carré coloré).



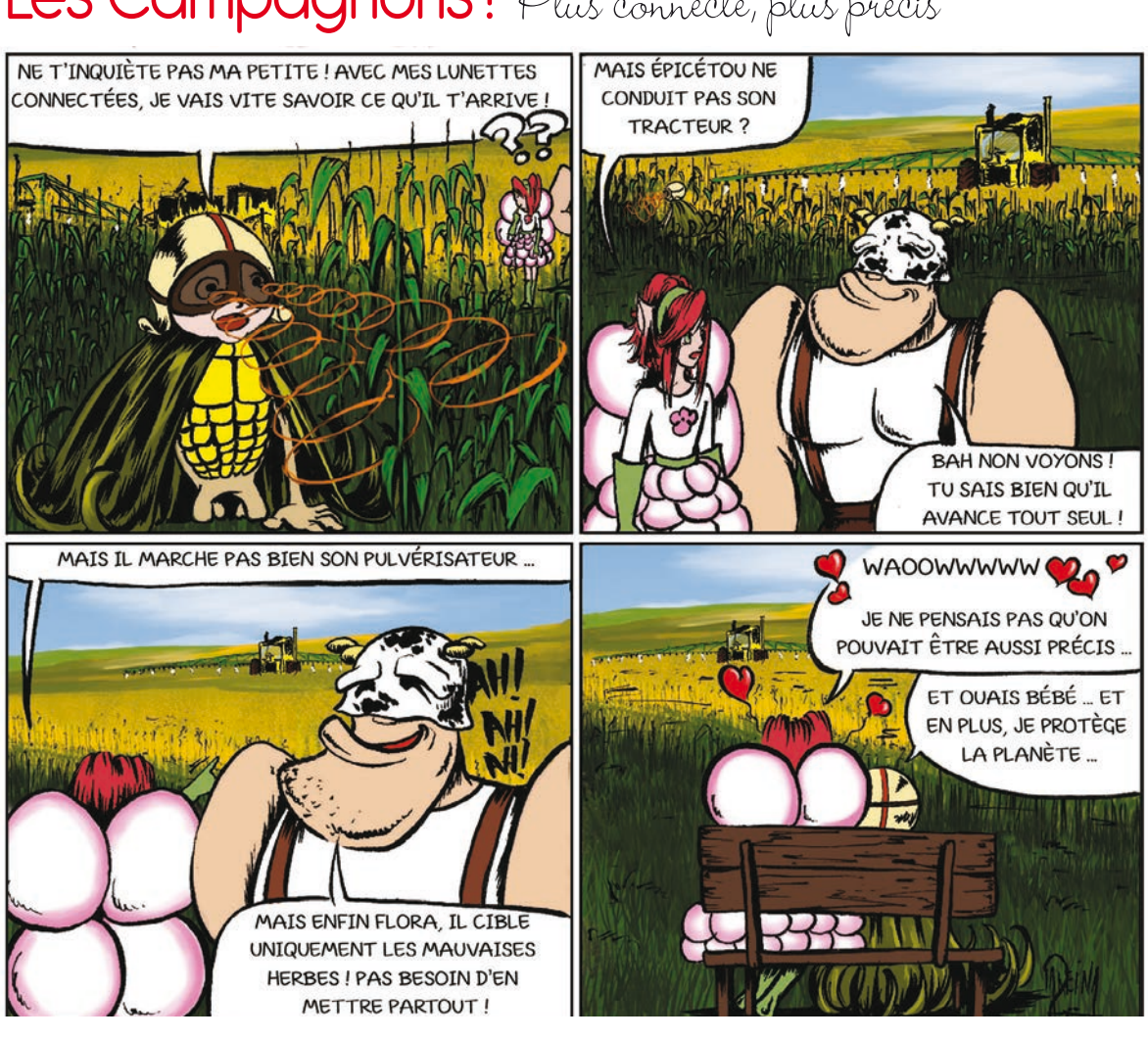
Meuh, le cupcake !


©AH

Pour 4 cupcakes, il faut 100 g de pâte à sucre blanche, 50 g de pâte à sucre noire, 50 g de pâte à sucre rose, des fleurs en sucre, un tube de colle alimentaire. Matériel : rouleau à pâtisserie, couteau, verre, petit anneau flexible, outils de modelage pour la pâte à sucre.

Recouvre le cupcake d'une fine couche de pâte à sucre blanche (sers-toi du verre pour lui donner une forme arrondie). Pour le museau, étale la pâte à sucre rose et découpe-la à l'aide d'un anneau souple et perce deux trous à l'aide d'un outil de modelage. Dispose le museau au centre du cupcake, en appliquant un peu de colle alimentaire pour le fixer. Pour faire les taches, étale la pâte à sucre noire, découpe-la et place les taches de chaque côté selon ton envie. Ajoute ensuite les yeux à l'aide de deux petites billes de pâte à sucre noire légèrement écrasées. Colle les fleurs avec un point de colle alimentaire.

Les Campagnons ! Plus connecté, plus précis



Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner

La caille



- C'est un petit oiseau migrateur qui ressemble à une perdrix.
- Elle se nourrit de graines au sol, d'insectes et parfois de petites proies.
- Certaines espèces, comme la caille des blés, vivent à l'état sauvage.
- La caille est élevée depuis très longtemps comme les volailles. Sa chair est savoureuse et ses œufs sont très appréciés, notamment par les enfants.
- Il est possible de la cuisiner en filets, de la rôtir ou bien de la farcir.

Le p'tit quiz

L'élevage des cailles s'appelle :
1 la cuniculture
2 la polyculture
3 la coturniculture

Blagounette du jour
Quel est l'animal est le plus frileux ? La caille

Réponse : 3

la p'tite graine

la page interdite aux grands

C'est quoi un label ?

Grâce aux labels de qualité, ou signes d'identification, que l'on peut trouver sur certains emballages, le consommateur peut tout de suite savoir comment a été fabriqué le produit et de quel endroit il provient. Mais il en existe plusieurs, dont certains sont reconnus officiellement par l'État.


©Sylvie Mattlé

Le label de qualité permet de valoriser le produit

Un label est une marque collective qui se matérialise par des signes distinctifs (nom, logo…) et qui peut être utilisée par différentes marques. Il vise à assurer et faciliter la reconnaissance du produit. Le label peut être « privé » et géré de manière autonome par des associations de producteurs ou dépendre d'un organisme public. En agriculture et agroalimentaire, il en existe plusieurs « officiels » reconnus par l'État. Il y a tout d'abord l'Appellation d'origine contrôlée (AOC), qui désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'Appellation d'origine protégée (AOP) est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union Européenne. Du vin au fromage, elles sont nombreuses et pour ne citer que quelques exemples : comté, arbois ou châteauneuf-du-pape pour les plus anciennes…

L'Indication géographique protégée (IGP) désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne. Elles concernent les vins, cidres et produits alimentaires tels que le haricot tarbais, ou les huîtres marennes oléron.

Le label rouge désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires. C'est un signe français, répandu pour distinguer des viandes de qualité. La spécialité traditionnelle garantie (STG) protège une méthode traditionnelle de fabrication ; le seul exemple en France est la moule de Bouchot. C'est l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO) qui instruit les demandes des nouveaux produits en AOC, AOP, IGP, STG et label rouge ; il supervise les contrôles sur l'ensemble de ces signes et protège les produits contre l'usurpation.

Il y a enfin l'agriculture biologique (AB) qui garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe, et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

Nicolas Bernard

En ordre · Remets les lettres dans l'ordre pour faire apparaitre les bons mots, sur le thème des fruits et légumes

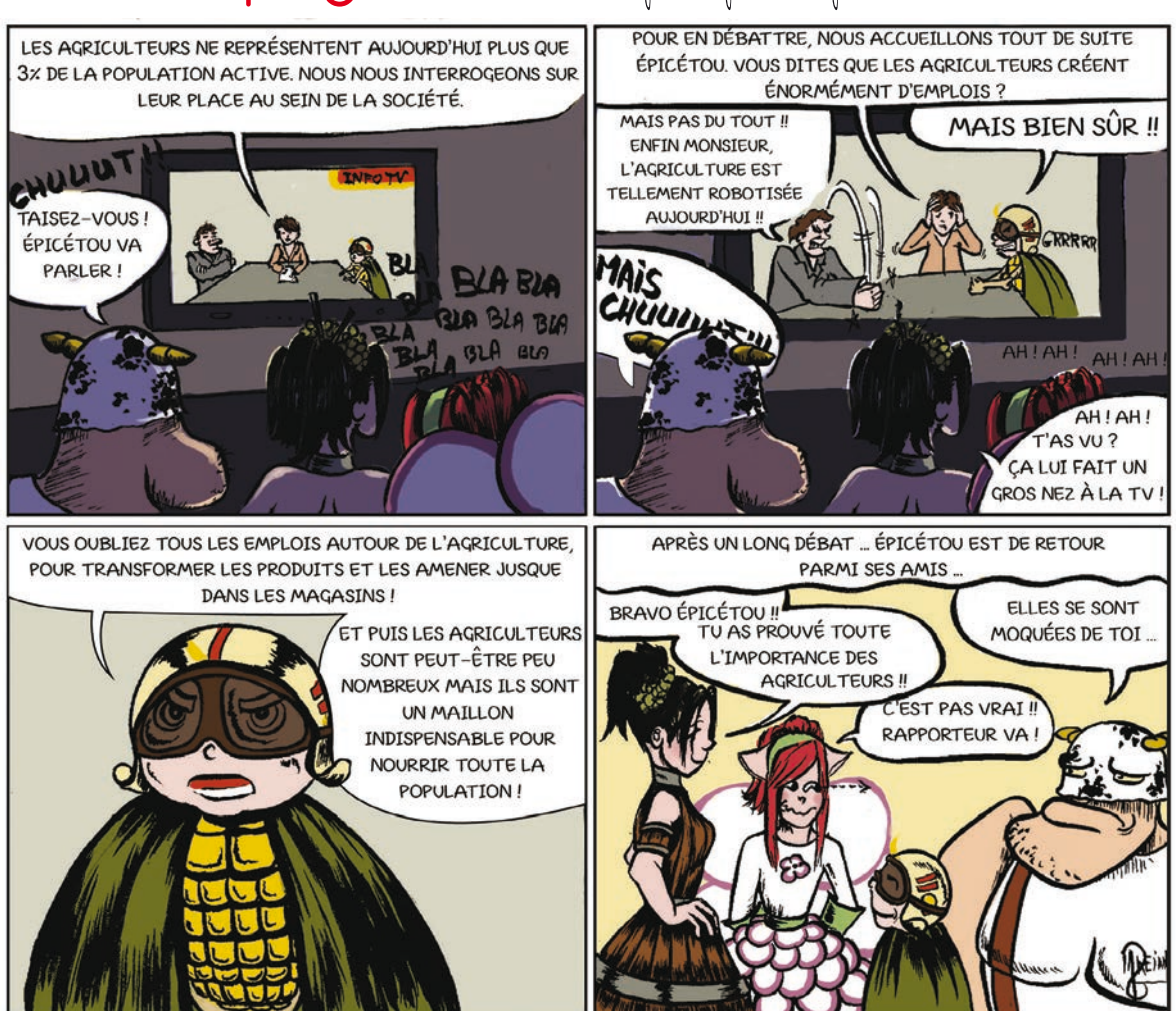
FARSIES	SEASPGER	AOMTTE
OTBAIRC	OLRLECUIIT	ELIOVS
IVORNOP	MMEOP	IKWI
EGURAINEB	LTIUEA	NMOARR

Truc de la semaine

La chasse aux labels

On trouve des labels et des certifications dans une multitude de produits de la vie courante. Sauras-tu les retrouver autour de toi ? Ouvre ton frigo ou tes placards, regarde les boîtes de tes jeux et jouets, jette un œil aux étiquettes de tes habits… Tu as de fortes chances de trouver beaucoup de sigles et logos différents qui indiquent que le produit en question bénéficie d'un label ou d'une certification qui garantit son origine ou sa fabrication. Une vraie chasse au trésor dans les murs de ta maison !

Les Campagnons ! On ne peut pas se passer d'eux



Ce qu'il faut savoir · fiche à collectionner

La normande



- La race bovine normande fait partie des races laitières mixtes.
- Les éleveurs qui l'utilisent tirent leur revenu de la production de lait, mais aussi de la production de viande.
- La normande est la troisième race bovine laitière en effectifs en France, localisée principalement dans le Grand-Ouest.
- C'est une vache de taille moyenne, de couleur blanche avec plus ou moins de taches brunes ou bringées (presque noire).

Le p'tit quiz

A. On trouve principalement la normande :
1. Au cœur de Paris
2. Dans le Grand-Ouest
3. Dans le nord des Andes

B. On se sert de la normande pour :
1. Ramasser les huîtres
2. Faire du cidre
3. Le lait et la viande

Réponses : A.2, B.3

Aurochs, se méfier des imitations

Il est à l'origine de toutes les races actuelles. Sans lui, l'homme n'aurait pu évoluer aussi rapidement. Disparu en 1627, depuis 90 ans des croisements tentent de le faire renaître, en apparence, dans les zoos et parcs.



L'aurochs est de retour, y compris en dehors des grandes fresques des grottes. Mais attention, il y a aurochs et aurochs !

Pologne, 1627, forêt de Jaktorów, un bovin agonise dans un coin de forêt. C'est une femelle. Victime du progrès, autrement dit du manque de terres sauvages ; avec elle s'éteint la souche de toutes les races bovines domestiques actuelles. L'aurochs était d'ailleurs en sursis depuis le Moyen-Âge. Chassé sans relâche depuis la préhistoire, succombant aux maladies, il a réussi à survivre dans les massifs forestiers au nord de l'Allemagne et en Russie, croisant au passage un de ses congénères, le Bison d'Europe. Sa domestication, elle, serait intervenue voici des milliers d'années auprès de trois sous-espèces. L'aurochs du Moyen-Orient a donné naissance au bétail sans bosse, autrement dit à toutes nos races actuelles. L'Asie et l'Afrique ont bénéficié des deux autres rameaux.

Les chercheurs de l'Institut Jacques Monod expliquaient récemment : «*nous avons montré pour la première fois au niveau de l'ADN «fossile» que la diversité génétique des populations d'aurochs était plus importante que celle des bœufs actuels et qu'ils ont été domestiqués il y a dix mille ans plusieurs fois dans le bassin du Haut-Euphrate au Proche-Orient. La présence d'haplotypes (petites parties du chromosome) proche-orientaux au Néolithique, sur le territoire français, a démontré qu'ils ont été importés domestiqués en Europe quelque deux mille ans plus tard au cours des migrations néolithiques à travers la Méditerranée et le long du Danube*». Voilà pour le côté scientifique.

Forte ressemblance sans plus

Physiquement, comment était notre aurochs, apprécié notamment des Romains ou des Crétois pour sa force ? La taille au garrot atteignait 1,80 m pour les mâles, 1,50 pour les femelles. Côté poids les animaux passaient largement la tonne. Pas question de ration toute prête à la carte. De l'herbe, des glands et des branchages. Pour la reproduction, un combat, afin de conquérir une femelle à l'automne, était de mise ; les veaux naissaient en mai-juin.

L'aurochs une fois disparu, il a bien fallu faire une croix dessus jusqu'au XXe siècle où les frères Heck, allemands mais aussi nazis, se sont mis en tête de «*reconstituer*» un petit troupeau dans les années 1930. La méthode consistait à croiser des races domestiques dites rustiques de manière à se rapprocher le plus possible de l'aspect physique original. Pas un succès complet. Si l'animal final avait une forte ressemblance avec l'aurochs, il était plus petit avec un pelage plus clair sans compter des cornes atrophiées. Reste que le zoo de Berlin était tout fier d'exposer l'animal, donnant au passage de sombres idées à un certain Adolf sur la sélection humaine. Chez les Heck, on ne s'embarrassait pas de scrupule, n'hésitant pas à voler de précieux chevaux de Przewalski (équidé découvert en 1879) lors de la seconde guerre mondiale en Russie.

Nouveaux travaux

Cet aurochs de Heck sert toujours de base à de nouveaux travaux visant à recréer une réplique de l'authentique animal. Concrètement, les chercheurs croisent et recroisent des bovins sélectionnés tout en allant de plus en plus vers le phénotype (ensemble des caractères observables) de l'aurochs pur. Ont-ils réussi à se rapprocher du but ? Il semble que oui en partie. En 2015, un séquençage d'ADN d'aurochs, vieux de 7 500 ans, trouvé aux Royaume-Uni, a permis de montrer une concordance génétique qualifiée d'assez forte. Reste que pour le moment aucun aurochs moderne n'est vraiment identique à la dernière femelle tuée en Pologne. Pourtant depuis Jurassic Park et la brebis Dolly, défier les lois de la nature démange de plus en plus de monde. Le jeu n'en vaut plus la chandelle. La seule leçon que nous laisse l'aurochs ? Un animal difficilement domesticable, à un tel point que sa descendance a failli ne jamais voir le jour ; il est désormais prouvé que seuls 80 bovins environ ont pu être encadrés par l'homme au Moyen-Orient voici 10 000 ans. Sans l'obstination des premiers éleveurs, les Prim'Holstein, Normande et autres Charolaises ou Salers, etc. n'existeraient pas. Quelle viande mangerions-nous ? De la chèvre tout simplement ou du mouton et bien sûr de la volaille.

Éric Charon, L'Agriculteur Normand

NOTE : Sources : (Molecular biology and evolution ; dictionnaire de la Préhistoire ; History of the aurochs Poland ; Institut Jacques Monod ; publications diverses)

▶ À noter…

Et pendant cet été...

Le parc naturel régional de la forêt d'Orient, dans l'Aube, permet de voir des animaux d'hier et d'aujourd'hui dont des aurochs.

Dans le n° 7 de la revue Les Cahiers de la belle vallée du Lot, on découvre plusieurs articles sur le département et la rivière Lot avec un éclairage particulier sur la grotte de Pech-Merle, véritable sanctuaire préhistorique, avec ses 800 motifs peints, gravés ou dessinés, représentant soixante huits animaux dont des mammouths, bisons ou aurochs.

À Plougastel-Daoulas, une nouvelle campagne de fouilles archéologiques vient de s'achever sur le site du rocher de l'Impératrice. L'équipe d'archéologues a mis au jour quarante cinq éléments gravés : des aurochs ou chevaux.

On peut également voir des aurochs de Heck en forêt de Rambouillet.
Différentes fermes auberges, à travers la France, proposent des activités autour de l'aurochs (ferme en Charente appartenant au réseau Bienvenue àla ferme,dans le Jura ou encore dans l'Hérault.)

Focus

Au commencement...

L'aurochs serait apparu en Inde au Pléistocène inférieur, il y a environ deux millions d'années. Il serait probablement issu de Bos planifrons ou de Bos acutifrons, connus dans les Siwaliks (cordillère du Nord de l'Inde/Sud Népal). Pour certains paléontologues, il n'existait qu'une seule espèce source. Il aurait ensuite migré vers le Moyen-Orient et le reste de l'Asie pour gagner l'Europe au Pléistocène moyen. La date précise de sa diffusion en Europe varie selon les sources : début du Pléistocène moyen (soit il y a environ 780 000 ans), 275 000 ans ou 250 000 ans. Pour d'autres, l'aurochs est déjà «*largement représenté en Europe à partir de 400 000 ans*» (www.hominides.com).
Les spécialistes distinguent trois sous-espèces, largement répandues à travers l'ancien monde : les aurochs européens et moyen-orientaux (Bos primigenius primigenius) ; les aurochs asiatiques ou indiens (Bos primigenius namadicus) ; les aurochs nord-africains (Bos primigenius africanus = Bos primigenius opisthonomous = Bos primigenius mauretanicus).
Le mot aurochs viendrait du moyen haut allemand urohse, de ur, aurochs, et ohse, bœuf.

